l'unité

M 2805 - N° 386 - 6 F — L'hebdomadaire du Parti socialiste — 6-12 juin 1980

La chronique de François Mitterrand
(page 2)

Projet Peyrefitte : entre l'imposture et l'escroquerie
(page 3)

S.n.c.f. : les pilleurs de trains font la loi
(page 10)

J'ai failli voir le pape
(page 16)

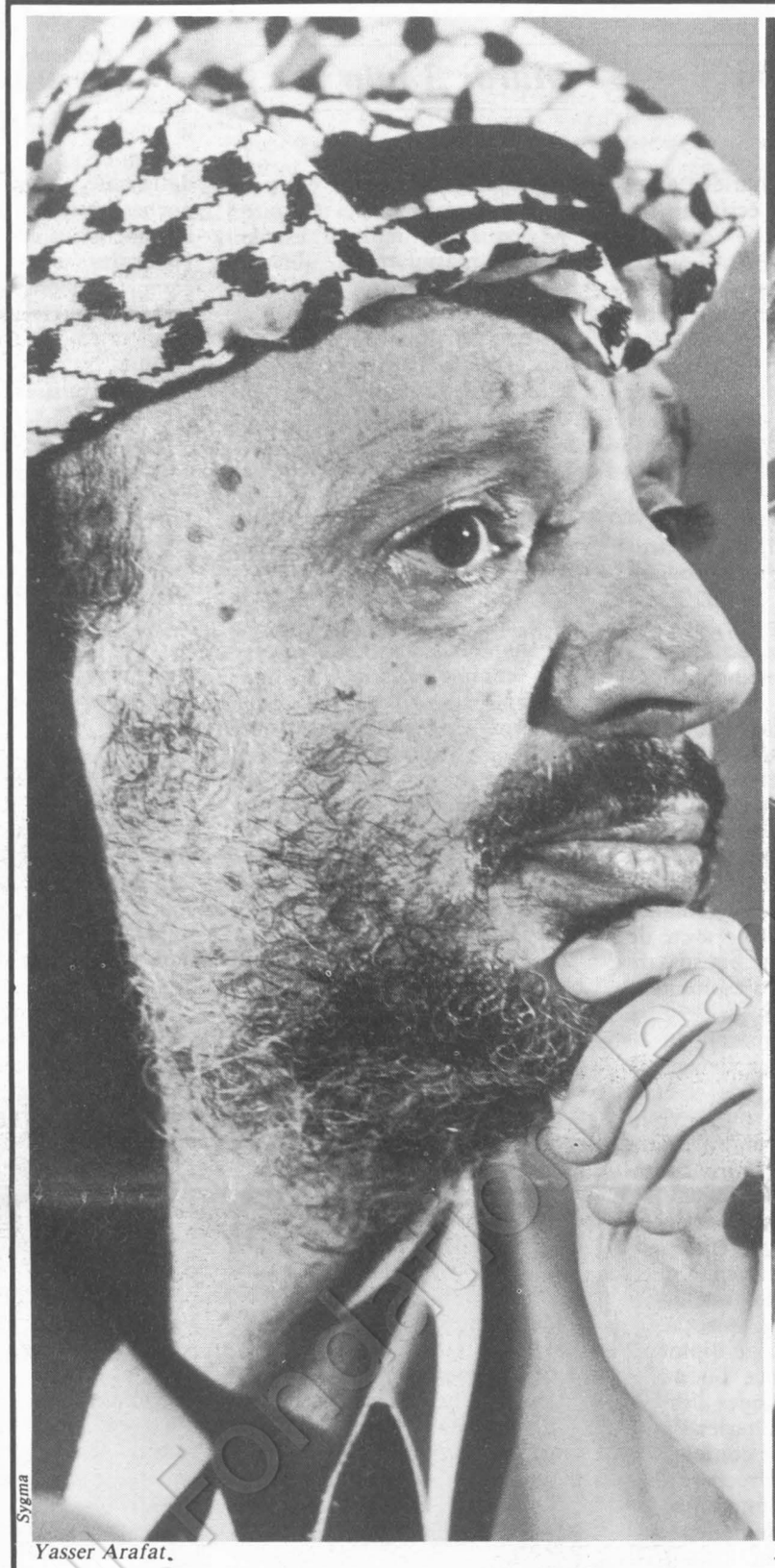

Yasser Arafat.

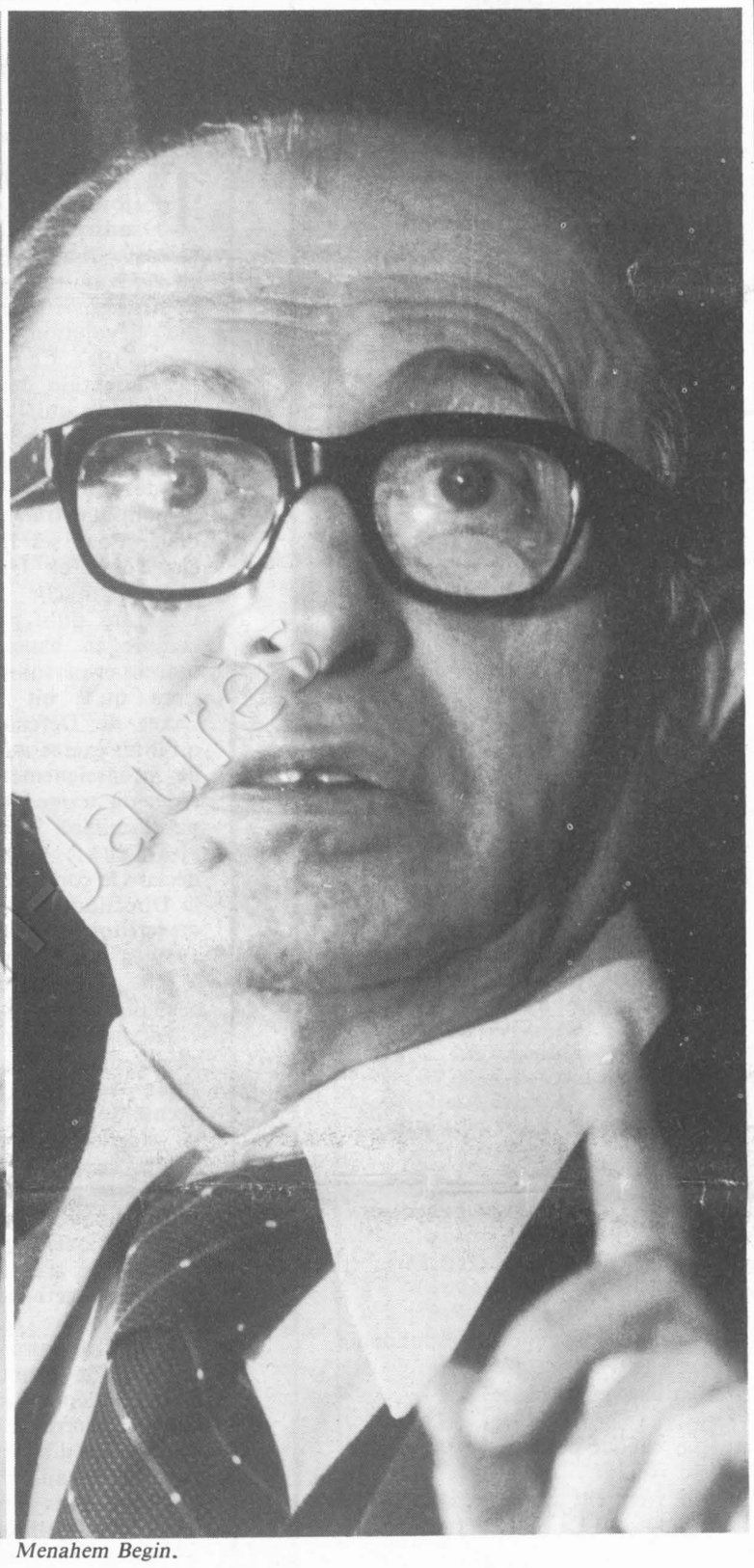

Menahem Begin.

Sygma

Israël : tragique retour en arrière

PAR CLAUDE ESTIER

« TERREUR contre terreur ». Cette appellation que s'est donnée lui-même le groupe extrémiste juif qui a organisé lundi les attentats contre trois maires palestiniens de Cisjordanie résume, hélas, mieux que tout commentaire, le fatal engrenage dans lequel viennent de retomber les rapports israélo-arabes. On peut, certes, comme toujours en pareil cas, disserter longuement sur la question de savoir quelle violence a entraîné l'autre violence. Discussion vaine car seul la réalité compte : le processus de paix qui depuis un an avait abouti à quelques résultats et permis quelques espoirs est désormais bloqué et sans doute pour longtemps.

Il y a quelques semaines, ayant l'occasion de dialoguer au cours d'une émission de radio avec le ministre des Affaires étrangères d'Israël, Ythzak Shamir, je lui avais demandé s'il ne pensait pas que la politique d'implantation systématique de villages juifs dans les territoires occupés était en contradiction avec l'autonomie des populations de ces territoires, prévue par les accords de Camp David. La réponse avait été catégorique : « Ces actions n'ont pas de conséquences sur la négociation et n'entraînent aucun blocage de celle-ci. »

C'était le 25 avril dernier. On sait ce qu'il est advenu depuis. La date du 26 mai qui devait marquer la conclusion des négociations avec l'Egypte est passée sans que le contact ait pu être repris. Même si cette date n'avait jamais été considérée en Israël comme un butoir absolu, il s'agit d'un échec grave pour Menahem Begin et son gouvernement, dont le ministre de la Défense Ezer Weizman a préféré se retirer plutôt que de cautionner une politique qui lui paraît contraire aux engagements pris. La constitution de groupes terroristes juifs perpétrant des attentats contre des maires palestiniens dont on prétendait, faute de vouloir discuter avec l'O.l.p., faire des interlocuteurs, le comportement des autorités civiles et militaires israéliennes dans les territoires occupés — on l'a vu pendant la grève palestinienne de mardi — qui devient de plus en plus celui d'autorités d'occupation face à une résistance populaire, mesurent l'étendue du chemin que l'on vient de parcourir en arrière.

On comprend que le Parti travailliste israélien traduise désormais les sentiments de la majorité de la population en dénonçant les conséquences néfastes de cette politique, comme ses principaux dirigeants viennent de le faire devant la délégation du P.s. conduite par Jean Poperen **(voir en page 9 l'article de celui-ci).** Mais il y a urgence à tenter de rétablir un autre climat que celui qui est en train de s'instaurer. Empêtré dans ses propres incohérences, le président Carter ne paraît plus, pour l'instant du moins, en mesure de mener à son terme le processus de Camp David auquel il voulait attacher son nom. L'Europe est-elle en état de prendre une initiative qui puisse relancer la négociation ? Passant outre aux injonctions américaines, elle ne pourrait être entendue que si elle ne sacrifiait pas à la nécessaire reconnaissance de la réalité nationale palestinienne les droits légitimes de l'Etat d'Israël. Le mieux serait évidemment que le changement vienne d'Israël même avec l'avènement d'un nouveau gouvernement décidé à pratiquer une politique plus réaliste. Mais, encore une fois, il faut faire vite si l'on veut ranimer le fragile espoir de paix qui est en train de s'éteindre. ●

Coll. Fondation Jaurès

Vous voulez que la presse du Parti vive...

Bulletin d'abonnement à retourner

l'unité

41, boulevard de Magenta
75010 PARIS

Je soussigné.....
.....
.....
.....
demeurant .....
.....
.....
.....
.....
.....

désire souscrire un abonnement à « l'Unité » :

- abonnement d'un an (180 F) ◯
- abonnement de six mois (110 F) ◯

et vous adresse la somme correspondante

◯ par chèque bancaire

◯ par chèque postal

◯ ou virement au C.c.p. « l'Unité » : 30 349 80 La Source

Date Signature

Pour le quotidien socialiste

Je souscris un abonnement d'un an :.....
au nom de :.....
adresse : .....
.....
au tarif de lancement : F 480 □
ou abonnement de soutien (à partir de F 1 000) F :.....

Signature :

Règlements par chèque bancaire ou chèque postal à l'ordre de « Trésorerie P.S. - Compte Presse » adressés 12, Cité Malesherbes, 75009 Paris.

Règlements par virement à l'ordre de Trésorerie P.S., Compte Presse, BCCM, 12, place de la Bourse 75002 Paris, Compte N° 02 2310 06597 1.

La chronique de François Mitterrand

Lundi 2 juin

PIERRE Charles-Pathé, journaliste, écrivain, fils adoptif du célèbre cinéaste Charles Pathé, publie en 1959 un « Essai sur le phénomène soviétique » où il étudie l'évolution de l'U.r.s.s depuis 1917. Ce livre attire sur lui l'attention des diplomates soviétiques qui l'invitent et le choient : déjeuners, cocktails, rencontres, voyages. Il apprécie devant eux, ou par notes, la politique française et mondiale. Pour ses livres et articles édités en Union soviétique, il touche 50 000 F en vingt ans qu'il place sur son compte en banque. Rien ne montre et personne ne démontrera qu'il ait livré aucun secret de Défense nationale, qu'il ait exercé aucune activité de « renseignement » au sens strict du terme. Mais ce n'est pas l'opinion de nos services spéciaux. « M. Pathé », déclare le commissaire Nart de la Direction de la surveillance du territoire (D.s.t.) « a été de 1959 à 1979 un pigiste du K.g.b. (service d'espionnage soviétique !) ».

Le suspect comparaît du 20 au 27 mai dernier devant la Cour de Sûreté de l'Etat, accusé de tomber sous le coup de l'article 80, alinéa 3 du Code pénal, selon lequel « sera puni de la détention criminelle à temps de dix à vingt ans quiconque entretiendra avec les agents d'une puissance étrangère des intelligences de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique de la France ou à ses intérêts économiques essentiels ». Pierre Charles-Pathé soutient qu'il s'est contenté de faire un travail de recherche et d'études dans l'intention de les publier, qu'il aime les Russes et leur pays, qu'il l'a écrit et proclamé, qu'il n'a rien caché, rien à cacher et que, s'il a commis des imprudences, sa faute s'arrête là.

La Cour de Sûreté reconnaît pour une part la valeur de ces arguments puisque l'arrêt ne condamne pas Charles-Pathé pour transmission de renseignements secrets à des agents soviétiques mais pour « le contenu et les sources de ses écrits », non parce qu'il serait un espion mais un « agent d'influence et de désinformation ». Verdict : cinq ans. Pathé a soixante-dix ans. Il ne comprend rien à ce qui lui arrive. Silence. C'est l'Union nationale des syndicats de journalistes (S.n.j., C.f.d.t., C.g.t., F.o.) qui vient de relancer l'affaire en dénonçant l'arbitraire d'un tribunal qui décide où est et où n'est pas l'information et qui, au nom de la raison d'Etat, jette en prison un homme pour la seule nature de ses convictions.

Je lance un appel à tous ceux qui voudront bien m'entendre. Il faut sauver Pierre Charles-Pathé et avec lui, au-delà de lui, l'idée de justice en France.

Mardi 3 juin

JEAN-PAUL II n'est pas le premier pape à croire en Dieu, mais il est le premier parmi ceux qui se sont succédé au trône pontifical depuis l'ère moderne à vivre sa foi hors du cercle de son église, à parler au monde le langage du monde sans fléchir ni s'accommoder. De Léon XIII jusqu'à lui l'église catholique n'a pas été chiche de grands papes. Or, ni les politiques comme Léon XIII et Pie XI, ni les mystiques tels Pie XII et Paul VI, ni l'œcuménisme de Jean XXIII ne l'ont préservée du déclin. Il lui manquait un thaumaturge ou, comme l'écrit Philippe Tesson, un croisé. La voici pourvue d'un pape du Moyen Age qui prend de l'avance sur son siècle, le nôtre, et se dirige d'un pas sûr vers le temps où, las d'interroger la science et de butter sur le fini, l'homme retournera son regard en lui-même pour y retrouver la dimension perdue.

Imaginons maintenant Jean-Paul II, non plus prince et pontife, resplendissant de moire blanche, transfiguré par deux mille ans d'un pouvoir à deux faces — sur le jeu d'échecs de la matière et de l'esprit l'Eglise a joué souvent deux parties à la fois —, non plus descendu du ciel, je veux dire d'hélicoptère, au point exact où l'attendaient les foules rassemblées par la puissance conjuguée des médias officielles et des vertus théologales, mais comme un autre, il y aura bientôt deux mille ans, jambes ballantes au petit trot de l'âne, sur les chemins de poussière et de pierres, pieds sales, vêtements usés, avec sa troupe pittoresque de pêcheurs inspirés, ou — rentrons dans le siècle — comme celui qui en l'an de grâce 1980, sa 2 CV défraîchie, mal garée, les poches bourrées de tracts et à la bouche un cri à déchirer le voile des à-peu-près et des compromissions, encombrerait les carrefours pour dénoncer selon sa foi, sa foi baroque et insolite, sa foi splendide, le riche, le puissant, le superbe et le clerc.

Que ferait l'agent de la circulation, oui que ferait César ?

Tel que j'ai vu et peut-être compris Jean-Paul II, il crierait plus fort encore. Mais il n'aurait droit alors qu'aux italiques des faits divers.

Mercredi 4 juin

APRES le coup de Kaboul, Carter commence par décider que des sanctions économiques et technologiques seront prises contre l'U.r.s.s., puis exige la solidarité de ses alliés occidentaux et s'étonne de leurs réticences. Il annonce le boycott des jeux Olympiques sans les consulter davantage, mais ressent la participation française, hollandaise, italienne comme une trahison. Gromyko vient à Paris, rencontre François-Poncet qui ne prévient pas les Américains. Muskie rencontre à Vienne le même Gromyko, et les Français apprennent le contenu de la conversation par la lecture des journaux. Valéry Giscard d'Estaing se rend à Varsovie, discute avec Brejnev. Les Américains l'apprennent par des dépêches d'agence. Carter compte sur le soutien de son plus fidèle partenaire, l'Allemagne fédérale. Celle-ci, en effet, n'envoie pas ses athlètes à Moscou. Mais elle signe avec les Soviétiques un nouvel accord économique pour une durée de vingt-cinq ans. Les industriels allemands aideront les Russes à exploiter leur pétrole et leur gaz, et à faire marcher leur métallurgie. Quant à la Communauté européenne, qui ne comprend que des Etats membres de l'Alliance atlantique, elle rétablit très au-dessous des cours ses exportations de beurre, différées alors que tout allait bien, en direction de l'U.r.s.s. Les Américains eux-mêmes continuent de livrer leurs céréales et leurs équipements technologiques aux Russes.

Pour contraindre les Iraniens à relâcher leurs otages, Carter agit comme précédemment : des sanctions. Les Occidentaux, deux pas en avant, un pas en arrière, s'alignent en rechignant. Madame Thatcher, si vigoureuse et solidaire quand il était question de Kaboul, bronche sur l'obstacle Téhéran. Finalement, va pour le blocus. Résultat de cette mise au pas : les Anglais ne signeront pas de nouveaux contrats avec l'Iran mais autoriseront leurs sociétés en relation d'affaires avec les Iraniens à accroître la portée des contrats en vigueur et à conclure d'autres marchés, quel qu'en soit le volume, si ces marchés s'inscrivent dans le courant d'échanges préexistant. Edouard Sablier constatait ce matin, dans sa chronique de « France-Inter », que le commerce entre la Grande-Bretagne et l'Iran, qui était tombé de 752 millions de livres en 1978 à 232 en 1979, avait augmenté de 22 millions de livres en février à 37 millions en mars et à 56 millions en avril — en attendant la suite prometteuse que laisse prévoir la nouvelle législation britannique... sur les sanctions.

Je viens de rappeler que Giscard d'Estaing a vu Brejnev. Sous l'apparente approbation du chancelier affleurait au lendemain de cette visite l'irritation de la presse et de nombreux milieux officiels allemands. Helmut Schmidt sera à Moscou le 30 juin.

Ce bref récit, que j'ai allégé des rivalités implacables autour du Marché commun agricole, des compétitions sur les types d'armement et le matériel aéronautique, des interprétations multiples sur l'aire géographique de l'alliance et sur les engagements réciproques qu'elle comporte, des stratégies contradictoires qui s'y affrontent, tend à démontrer que si l'U.r.s.s. avait voulu seulement tâter — mais elle avait d'autres idées en tête — la cohérence du camp d'en face elle aurait de quoi se rassurer avant de pousser le pion suivant sur la carte de la planète.

L'Alliance atlantique existe-t-elle ? Sinon, qu'on nous le dise. Si oui, aucun autre sommet n'est plus urgent que celui-là.



Sygma

François Mitterrand avec Gaston Defferre, Edmonde Charles-Roux, M. et Mme Pierre Mauroy rencontrant Jean-Paul II à l'Elysée.



Pascal Lebrun

Avec les enfants de l'école Decroly.



Pascal Lebrun

Prenant la parole aux usines Dassault, à Suresnes.

Rédaction : 12, cité Malesherbes 75009 Paris. Tél. : 878.40.73. Administration : 41, bd de Magenta 75010 Paris - Tél. : 208.23.50. *Directeur :* Claude Estier ; *Rédaction en chef :* Nicole Chaillot, Guy Perrimond ; *Rédaction :* Marie-José Bernardot, Christine Cottin, Nicole du Roy, Georges Frameries, Frédérique de Gravelaine, Michèle Kespi, Jean-Paul Liégeois, Jean-Pierre Moulins, Gilberte Muller, Véronique Neiertz, Francis Pisani, Emmanuèle Plas, Jean-Loup Reverier, Gilbert Sans, Antoine Violet, Maryse Wolinsky. *Secrétariat de rédaction :* Claudine Dervaux (révision), Mauricette Duchemin (maquette) ; *Dessins :* Jean-Pierre Coureuil, Barrigue, Solo, Pym, Bordeclerc, Cannela ; *Photos :* Pascal Lebrun ; *Publicité :* Renée Skoblinsky, 12, cité Malesherbes. Tél. : 878.40.73 ; *Administration :* Conseiller technique : François de Grossouvre ; *Secrétaire administrative :* Jacqueline Daimé ; *Coordination :* Offres 67, boulevard de Clichy, 75009 Paris.
Société éditrice : S.a.r.l. l'Unité ; *Directeur de la publication :* Claude Estier ; Cadet Photocomposition, 75009 PARIS. *Imprimerie E.T.C. 76190 Yvetot.*

Projet Peyrefitte : entre l'imposture et l'escroquerie

Tout ce qui compte en matière de défense des libertés, des droits de l'homme et des principes démocratiques élémentaires se dresse aujourd'hui contre le texte abusivement baptisé "Sécurité et liberté" par Alain Peyrefitte et celui qui l'inspire, à l'abri, Valéry Giscard d'Estaing

PAR JEAN-LOUP REVERIER

LA levée de boucliers contre le projet Peyrefitte atteint une ampleur exceptionnelle. Non seulement les partis de gauche mais la C.g.t., la C.f.d.t., la Fen, l'ensemble des organisations de magistrats et d'avocats, les juristes les plus éminents, les organisations de policiers les plus représentatives (à l'exception du Syndicat des commissaires), tout ce qui compte en matière de défense des libertés, des droits de l'homme et des principes démocratiques élémentaires se dresse aujourd'hui contre le texte abusivement baptisé « Sécurité et liberté ». La Ligue des droits de l'homme et l'association Droit et démocratie ont appelé à l'organisation d'une « journée nationale des libertés ». Le 27 mai, magistrats et avocats ont manifesté côte à côte dans les cours d'appel. Rien qu'à Paris, on dénombrait un millier de gens de robe massés place Vendôme, devant la Chancellerie, qui criaient : « Projet Peyrefitte, projet scélérat ! Peyrefitte casseur des libertés ! »

Le ministre ne semble pourtant pas soucieux de défendre son texte devant les spécialistes qui ont su en déceler les dangers. Ainsi se dérobe-t-il lâchement en annonçant — chose tout à fait inhabituelle — qu'il ne pourra assister, ce week-end, à la côture du congrès de la très modérée Union syndicale des magistrats, coupable de participer au front uni contre son projet.

Peyrefitte préfère user et abuser des possibilités de la radio, de la télévision et de la presse aux ordres. Mais devant l'offensive menée par les membres socialistes de la Commission des lois, il a dû accepter plusieurs amendements importants et se résigner à ce que son texte — ou ce qu'il en restera — ne soit voté qu'en octobre.

Sur sa lancée le garde des Sceaux ne craint pas de recourir aux mensonges les plus énormes. Il prétend ainsi que sa proposition de saisine directe, véritable généralisation de la procédure de flagrants délits, s'inspire directement du projet de réforme de ces mêmes flagrants délits déposé en 1978 par le Parti socialiste. Ce serait vrai... à trois différences essentielles près. L'une tient dans ce qu'avec le projet Peyrefitte la détention provisoire devient applicable à tout inculpé, quelle que soit la peine encourue. La seconde concerne les pouvoirs d'investigation excessifs qu'il entend accorder au procureur lui permettant de se substituer au juge d'instruction et d'éluder les droits de la défense. Enfin, le champ d'application de la saisine directe est si vaste que cette procédure peut s'appliquer à tous les délits, ceux non flagrants y compris. Dans ces conditions, les similitudes dont parle Peyrefitte deviennent pour le moins subsidiaires.

Engagé à fond contre le projet du garde des Sceaux, le P.S. a organisé le 28 mai, au théâtre de l'Empire à Paris, une table ronde regroupant les représentants qualifiés des magistrats, avocats, policiers et juristes (voir compte rendu ci-dessous). Des messages de soutien et la présence dans la salle de nombreuses personnalités du monde des sciences, des arts et lettres, de l'université ont contribué au succès de ce meeting. Concluant la soirée, François Mitterrand a annoncé qu'il défendrait à l'Assemblée « l'exception d'irrecevabilité » pour écarter ce projet contraire à la Constitution. Mitterrand a précisé que s'il était voté quand même, le P.S. saisirait le Conseil constitutionnel. Maniant l'ironie, le Premier secrétaire à démonté la précipitation, l'hypocrisie, le large recours à la publicité, les aberrations et la répression qui concourent à rendre ce texte et la présentation qui en fut faite inacceptables.

Mitterrand a choisi dans le projet l'exemple du doublement des peines selon les circonstances, un cas parmi d'autres qui en démontre bien l'absurdité. « Celui qui frappe un agent, a-t-il relevé, risque dix ans. S'il le frappe avec préméditation, on double et il prend vingt ans ; s'il le fait en outre de nuit, il prend quarante ans ; mais si c'est avec préméditation, de nuit et en réunion, il aura quatre-vingt ans ; s'il a en outre un canif dans sa poche la peine est de cent soixante ans !... La peine double lorsque l'infraction est commise de nuit : on donne un coup de poing à 19 h 30 en juin, c'est dix ans ; à 19 h 30 en janvier, c'est vingt ans ! » Comment prendre Peyrefitte au sérieux ?

Mitterrand a ensuite dénoncé la remise en cause des principes fondamentaux du droit français, « qui ont valeur constitutionnelle ». Il a enfin noté que ce n'était pas la première fois que le président de la République, pourtant gardien de la Constitution, trempait personnellement les mains dans une affaire de ce genre.

Nous publions ci-dessous des extraits des autres interventions de cette soirée.

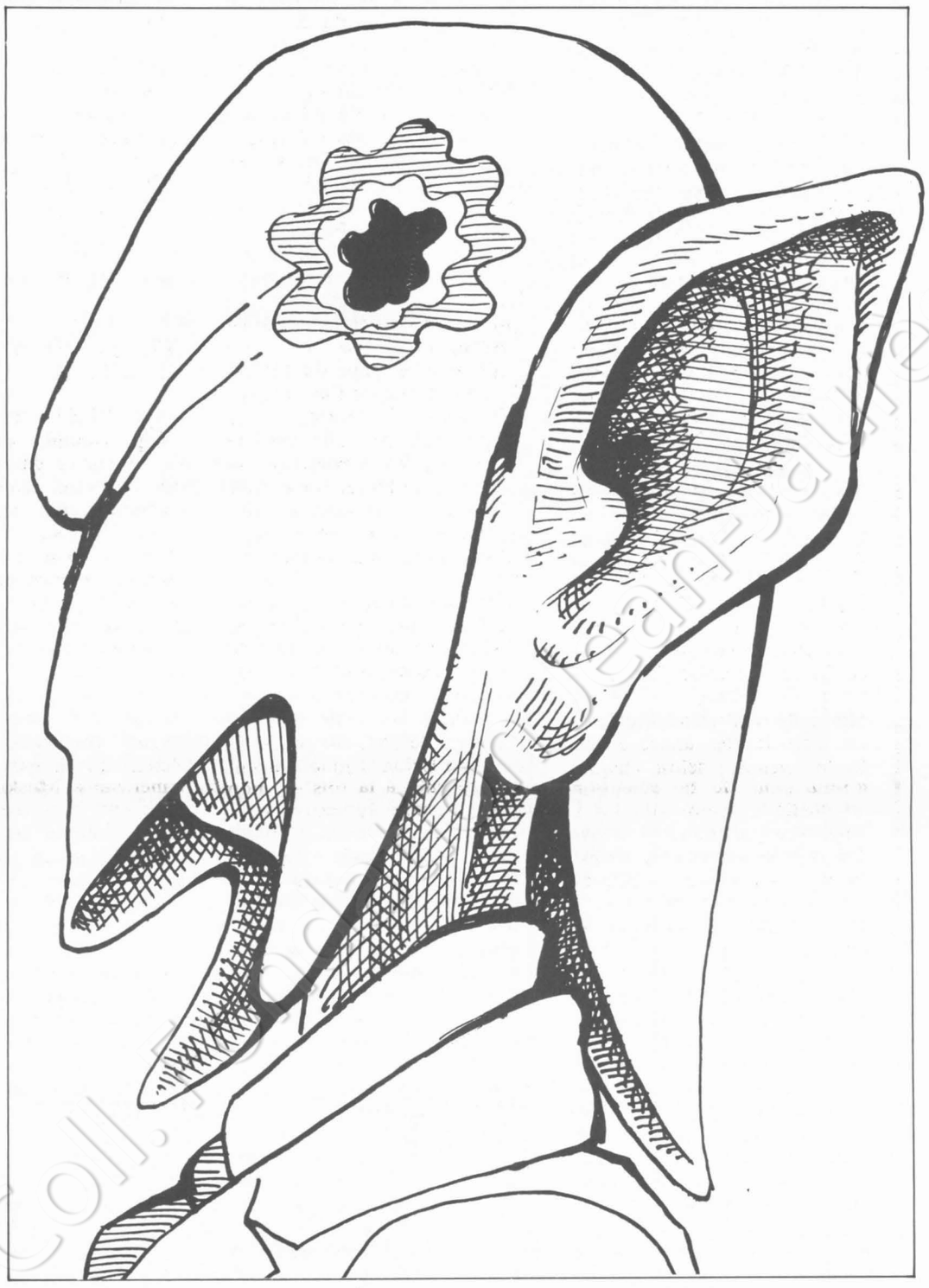

Me Robert Badinter

JE dois à une recherche tout à fait récente une indication sur ce qu'est à l'heure actuelle le prétendu laxisme des juges français. Ces chiffres concernent la période qui se situe entre le 1er janvier 1975 et le 1er janvier 1980.

Au 1er janvier 1975, dans la catégorie de 5 à 10 ans de prison, détenus condamnés : 1 716. Au 1er janvier 1980, 3 081. Soit une augmentation de 80 %.

Dans la catégorie 10 à 20 ans de prison, au 1er janvier 1975 : 1 276 ; au 1er janvier 1980 : 1 733. Soit une augmentation de 35 %.

Dans la catégorie des grands criminels, réclusion criminelle à perpétuité, ils étaient 185 au 1er janvier 1975, ils sont 333 au 1er janvier 1980. Soit une augmentation de 80 %.

Ce qui veut dire très simplement que ce n'est pas à propos de ces grands criminels que l'on entend utiliser des techniques répressives nouvelles. On ne peut pas nier sur ce point une inflation de peines supérieure encore à celle que connaît M. Barre.

En réalité ce que vise le projet Peyrefitte, ce sont les petits et moyens délinquants de violence, pas les grands criminels. Ceux précisément à propos desquels se posent les questions de circonstances atténuantes et de sursis. Et si l'on réfléchit aux origines et catégories sociales auxquelles appartiennent ces petits et moyens délinquants de violence, on voit tout de suite où se recrute cette armée. Dans le secteur de la population le plus touché par la crise économique et le chômage.

Il est tout à fait remarquable de constater qu'aucune disposition du projet ne concerne les infractions économiques de quelque nature que ce soit... Nous observons là une inspiration sociale très marquée du projet — sur laquelle, bien entendu, règne une très grande discrétion — qui n'a rien à voir avec le problème de la sécurité des Français. »

Jean-Marie Desjardins, président de l'Union syndicale des magistrats.

« L'U.s.m., jalouse de l'indépendance des magistrats et de sa propre indépendance, se fait une règle de l'apolitisme le plus complet. Si j'ai accepté de participer à cette table ronde c'est parce que je ne voulais pas rompre l'unanimité du front qu'ont constitué toutes les organisations professionnelles contre ce projet. »

Me Paul Bouaziz, président du Syndicat des avocats de France.

« Ce projet de loi a été présenté dans des conditions absolument invraisemblables. Préparé dans la clandestinité, il a été lancé sur le marché comme un nouveau détergent qui laverait bien plus blanc que les autres codes pénaux. Nous avons eu un problème immédiat face à un gouvernement qui exposait ses motifs et faisait largement valoir ses intentions alors que nous ne possédions même pas les textes correspondants. Certaines organisations syndicales de magistrats ont dû mobiliser une dizaine de spécialistes qui, pendant trois jours, codes en main, ont mis côte à côte les textes anciens et nouveaux pour comprendre de quoi il s'agissait.

Dès que le texte a pu être connu et analysé, nous sommes arrivés à ce front unique que nous représentons à cette tribune comme nous l'avons représenté, hier, dans le Palais de justice et dans la rue. Ce qui permet aux juristes de dire : ce texte est très dangereux pour les libertés. Sous prétexte et sécurité, et de répondre à un sentiment commun, élémentaire, mais manipulé au point d'en faire l'un des éléments d'une argumentation — après qu'il ait été monté en épingle par les médias —, il représente un grave danger. Celui de la mort des libertés. Voilà pourquoi nous nous sommes tous regroupés pour dire non à ce texte. »

Bernard Deleplace, secrétaire général adjoint de la Fédération autonome des Syndicats de police.

« Chacun a pu constater depuis plusieurs années un détournement des missions de la police non pas vers une plus grande sécurité de la rue mais plutôt vers les conflits sociaux.

Au nom de la sécurité et des libertés on a laissé un terrain un peu à l'abandon par l'utilisation nouvelle de la police dans les conflits du travail...

On voit à présent dans l'article 42 de ce projet que le troisième alinéa de l'article 687 du code de procédure pénale sera remplacé par les articles 680 et 681. Qu'est-ce que cela signifie ? Tout simplement qu'on va accorder des privilèges aux policiers. Ils ne seront plus poursuivis. Un exemple : cela pourrait permettre d'arrêter les poursuites contre le commissaire qui a organisé l'intervention policière cité Malesherbes.

(suite en page 4)



Syma

La manifestation des avocats et des magistrats arrivant place Vendôme, le 27 mai dernier.

(suite de la page 3)

Avec un tel article 42, on comprend très bien où l'on va. » (1)

Deleplace s'inquiète alors du contexte de répression généralisée dans lequel s'inscrit ce projet. S'agissant des récentes prises de position des commissaires de police déplorant un vide juridique à propos des contrôles d'identité, il redoute l'apparition d'un nouveau texte visant à « systématiser et légaliser tous les contrôles ».

« On sait également, poursuit Deleplace, que notre ministère souhaite changer la législation en matière d'utilisation d'armes par la police. C'est-à-dire accréditer l'idée qu'on pourrait tirer d'abord et s'expliquer après. »

(1) Le représentant de la F.a.s.p. ne croyait pas si bien dire. Comme en écho à ses inquiétudes, la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris a mis fin aux poursuites contre le brigadier de police Marquet. En 1972, celui-ci avait abattu d'une rafale de pistolet mitrailleur Mohammed Diab, désarmé et gardé à vue au commissariat de Versailles. Bien qu'il n'y ait pas eu corps-à-corps entre les deux hommes, la chambre d'accusation a suivi le réquisitoire consternant et révoltant du procureur général selon lequel Marquet aurait agi en état de légitime défense. Relevons que ce procureur n'est autre que l'un des rédacteurs du projet Peyrefitte. Il a, pour le moins, anticipé sur le vote des députés.

Me Jean-René Farthouat, président de la Confédération syndicale des avocats.

« Modérée, notre organisation regroupe des avocats appartenant à tous les horizons politiques. Fondamentalement hostiles au projet Peyrefitte, nous concevons à son égard quatre inquiétudes.

La première tient aux conditions d'élaboration du texte, conçu dans la clandestinité. Il y a une singulière contradiction dans les propos publics. On nous explique d'une part que ce texte comporte 95 % de liberté et 5 % de sécurité et, en même temps, on dit que s'il n'a été révélé qu'au tout dernier moment, lors de son dépôt sur le bureau du Parlement, c'est parce que l'on savait que s'il était révélé avant, il serait mis en pièces...

Notre deuxième inquiétude tient à la philosophie de l'opportunité du projet. On prétend que ce projet est nécessaire parce que l'opinion publique perçoit mal sa Justice. Il serait nécessaire de répondre à l'attente de cette opinion publique. L'un de mes confrères a noté qu'il était plus noble de la guider que de la subir. J'ajouterai que la Justice, dont on aime à rappeler place Vendôme qu'elle est une vertu, est de ce fait même une valeur permanente qui ne saurait obéir aux fluctuations de l'opinion publique.

Si, lors des guerres, on conduisait la stratégie en suivant l'opinion publique, ce seraient les stratèges de cafés du commerce qui dirigeraient les opérations militaires, ce qui en rendrait les résultats pour le moins aléatoires. J'ajouterai pour en revenir à la Justice que, lorsque quelqu'un la trouve trop laxiste et trop libérale, c'est toujours à propos de la condamnation des autres. Quand il s'agit de soi, au contraire, on prétend plutôt avoir été mal compris par la Justice.

Notre troisième inquiétude tient à la philosophie du texte lui-même. Elle marque une méfiance fondamentale envers l'homme. Cette méfiance concerne aussi bien les magistrats qui ont à rendre la justice que leurs auxiliaires et les justiciables (restriction des pouvoirs du jury, incrédulité face à la réinsertion des condamnés, etc.).

Notre dernière inquiétude tient à certaines dispositions du texte telles que les minima incompressibles, la procédure de saisine directe qui n'est qu'une extension des flagrants délits, la procédure au niveau de la chambre d'accusation... Mais cette inquiétude est en définitive la moins importante. S'il n'y avait que des dispositions criticables à l'intérieur du texte, on pourrait par la voie de l'amendement envisager de le réformer pour le rendre acceptable. Car il est vrai qu'un certain nombre de modifications devraient être apportées non pas à la philosophie de la Justice mais à son fonctionnement. Seulement on ne modifie pas à coups d'amendements la philosophie d'un texte.

Il est donc absolument nécessaire que ce projet soit retiré pour que, dans la concertation, une véritable réforme de la justice soit mise en œuvre. »

Raymond Forni, député socialiste de Belfort.

Le député de Belfort expose la procédure actuellement suivie par le P.s. à l'occasion de l'examen du projet par la commission des lois. L'impuissance des parlementaires de l'opposition l'incite à un certain pessimisme. « Nous avons affaire à une majorité si docile que, mise en présence des amendements socialistes, sans exposé des motifs, avec des dispositions du projet allant très loin — par exemple sur la récidive générale, ou la tentative de menace —, cette majorité vote ce projet comme un seul homme. Pas tout à fait cependant. Il y a eu quelques velléités d'opposition exprimées par la question préalable du député R.p.r. Philippe Seguin. Cédant aux injonctions du garde des Sceaux, il a retiré sa question préalable et s'en est expliqué devant la commission des lois. Ainsi avons-nous appris que M. Peyrefitte lui avait donné l'assurance personnelle qu'aucune condamnation à mort ne serait exécutée d'ici au printemps 1981. En vertu de quoi le garde des Sceaux peut-il donner une telle assurance à un parlementaire ? Le ministre lui aurait aussi assuré que lorsque la grave hypothèque politique — ce sont ses mots — de 1981 serait levée, nous pourrions enfin engager un débat sérieux sur l'abolition de la peine de mort. Je siège au Parlement depuis 1973 et, de débats d'orientation en débats de réflexion, sans cesse la majorité a repoussé nos propositions à ce sujet à des fins électorales. »

Forni conclut que « ce projet n'a rien d'un acte isolé de Peyrefitte. Ce projet est aussi celui de Valéry Giscard d'Estaing. Dans cette affaire le gouvernement est solidaire comme l'est la majorité. Seule une opposition de l'opinion publique peut permettre de faire retirer ce projet de l'ordre du jour. »

Me Michel Gout, Fédération des jeunes avocats.

« Que ce projet ait été muri dans la plus grande clandestinité, cela peut se comprendre. Quand on prépare un mauvais coup on ne le chante pas sur tous les toits... » Au moment de l'adoption du projet en conseil des ministres, poursuit Me Gout, « les praticiens que nous sommes ont reçu non pas un exemplaire du texte mais un simple exemplaire de l'exposé des motifs. Lorsqu'on vous demande votre avis sur un texte sans même vous l'envoyer, cela porte un nom : à la limite, c'est de l'escroquerie. Voilà les méthodes qui ont été employées à notre égard.

On demande aujourd'hui aux uns et aux autres mais surtout au Parlement de se prononcer sur ce texte dans des conditions invraisemblables. Tout cela, de quelque bord que nous soyons, nous ne pouvons pas l'admettre. »

Me Gout s'attache alors à analyser les différentes inégalités devant la Justice (selon la fortune de l'accusé ou la procédure employée à son encontre) que recèle le projet. « J'attends sur ce point ce que pourra dire le Conseil constitutionnel, un jour ou l'autre. Lorsque ce Conseil a rejeté un précédent projet sur le juge unique, il a précisément relevé qu'il comportait une inégalité devant la loi. »

Casamayor lit alors un extrait d'un message adressé à cette table ronde par Pierre Marcilhacy, sénateur de Charente

« Je ferai, pour ma part, le reproche à M. Alain Peyrefitte, qui occupe la charge de garde des Sceaux, d'avoir exploité le sentiment d'insécurité des Français pour bouleverser notre droit pénal, sans que ce bouleversement puisse avoir aucune influence sur la sécurité des citoyens. Sur ce seul plan, on serait tenté d'employer le mot escroquerie.

Par ailleurs, il est scandaleux qu'un garde des Sceaux, qui n'a que l'excuse de son ignorance des principes juridiques fondamentaux, puisse laisser penser que la sécurité des honnêtes gens dont nous avons, autant que lui, la charge, passe par le bouleversement d'un certain nombre de règles sur lesquelles est fondée la condition du citoyen (...).

Si la Justice n'est pas la même pour tous et si les présumés coupables cessent d'être présumés innocents, la République risque de ne plus être la chose de tout le monde, mais celle des agents d'exécution de M. Peyrefitte. »

Michel Marcus, secrétaire général du Syndicat de la magistrature.

Selon Michel Marcus, le projet de Peyrefitte est fortement inspiré de ce que le ministre a découvert lors d'un voyage aux Etats-Unis en septembre 1979. On retrouve notamment dans son projet des phrases reprises intégralement d'un projet de réforme du code pénal américain. Le secrétaire général du S.m. insiste enquite sur la criminalisation des mouvements sociaux, réponse de ce projet aux conséquences d'une crise économique, sociale et politique dont on sait qu'elle sera durable.

« Face à cette crise, explique Marcus, on assistera automatiquement au développement de mouvements sociaux venant progressivement briser le consensus. Le problème du Pouvoir est donc de trouver des moyens de resserrer en quelque sorte les boulons... La France est une démocratie, les lois d'exception y ont mauvaise réputation. La seule voie possible est de se replier sur le droit commun pour arriver à l'utiliser à la répression des mouvements sociaux. De là s'enchaîne une suite assez logique de raisonnements juridiques. On peut la résumer en trois objectifs : une manipulation de l'outil juridique, une réorientation de l'appareil policier et une réorganisation de l'appareil judiciaire. Le projet Peyrefitte intervient à ces trois niveaux. Certaines lois sont déjà passées en ce sens, comme celle sur le statut de la magistrature. D'autres suivront.

La manipulation de l'outil juridique s'organise elle-même autour de trois axes. Eliminer les actes politiques de la délinquance de droit commun. En fait, on fait disparaître l'acte politique en tant que tel. C'est la jurisprudence Klaus Croissant. Croissant n'est plus reconnu comme politique, il devient un délinquant social.

Deuxième manipulation, rendre les incriminations de plus en plus floues. On élargit ainsi le champ possible des gens et des faits qu'on va prendre dans le filet de la loi. Par exemple, le projet recèle le concept d'intrusion dans un lieu de travail. Par une jurisprudence extensive, ce simple concept permet de faire condamner une masse considérable de gens en lutte.

Enfin, le troisième axe consiste à mettre en avant le délinquant pour mieux cacher l'objectif politique de la loi. »

S'agissant de la réorganisation de la machine policière, Marcus s'inquiète des dispositions du projet qui aboutissent à limiter les conséquences pénales des crimes et délits commis par des policiers. Il rapproche cela de l'attitude déjà adoptée par la justice lors de la mort de Mesrine. « Qu'a fait alors le procureur de la épublique ? Il a expliqué que la police était en état de légitime défense permanente. A partir de ce concept, de ce privilège inscrit dans le projet, on se dote d'une police qui risque d'échapper à tout contrôle démocratique.

Il faut aussi évoquer ici le projet d'informatisation de la carte d'identité. Derrière cela, le grand rêve est d'équiper chaque voiture de police d'un terminal d'ordinateur. Ainsi pourrait-on mieux contrôler les mouvements de la population. »

Venant après la loi sur le statut des magistrats, ce projet va lui aussi dans le sens d'une attente grave aux pouvoirs et à l'indépendance des juges. Il instaure la prééminence du Parquet et, pour plus de

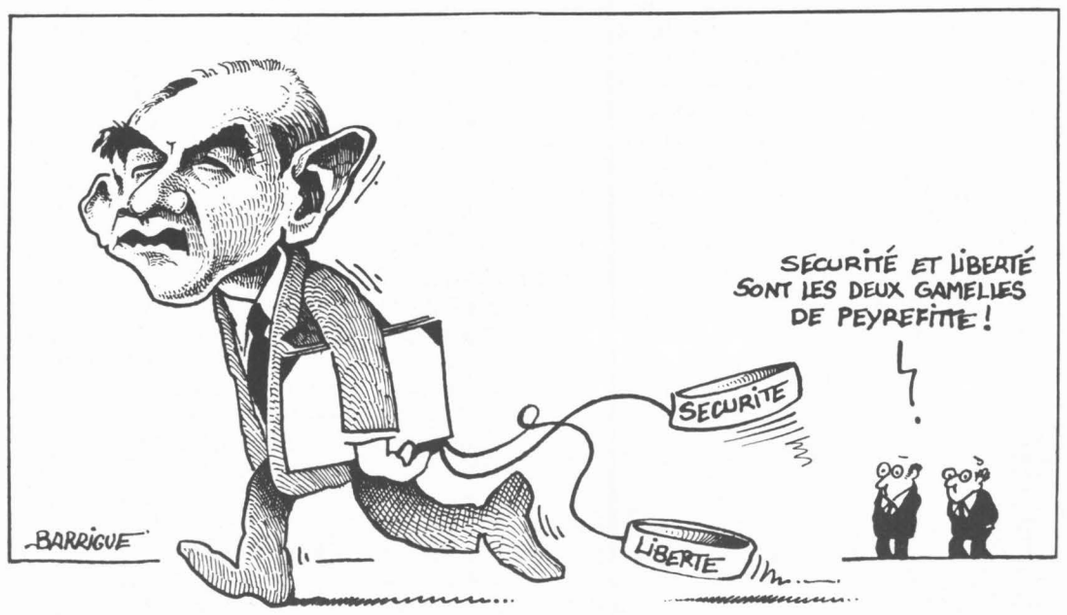

« garanties » il concentre le contrôle du processus pénal entre les mains du président de la chambre d'accusation et du procureur général.

« Ce projet, conclut Marcus, arque une date dans l'histoire juridique de ce pays... Je qualifierai d'un mot cette théorie de droite qui surgit sur le terrain juridique. C'est une des applications extrêmement concrète du rapport n° 8 de la Trilatérale qui envisageait la démocratie restreinte comme réponse à la crise des sociétés démocratiques. »

Henri Noguères, président de la Ligue française des droits de l'homme

Evoquant l'engagement à gauche de son organisation, Noguères souligne l'importance de « l'aspect moral des choses ». « Rarement l'aspect moral a été aussi gravement perturbé, bafoué, vilipendé, que depuis que M. Peyrefitte a lancé ce projet. Je l'ai entendu affirmer à la radio que le rôle de la Justice était d'exercer la vengeance. Telle n'est pas notre position mais c'est cependant ce que le projet veut essayer de faire avaler au peuple français...

Tout cela pourrait ne pas paraître sérieux si ce n'était plus grave encore. Ce projet est révélateur d'une volonté politique, gouvernementale. Il s'inscrit dans un ensemble qui va des projets Bonnet et Stoléru à l'égard des étrangers, de la violation systématique de la tradition française du droit d'asile jusqu'aux violations récentes des droits élémentaires de la défense pour ne pas parler de l'acheminement vers l'espace judiciaire européen.

C'est contre cette politique que nous devons rassembler toutes les forces vives de ce pays. La réunion, ce soir, autour de la gauche et d'éléments de la gauche, de modérés et d'apolitiques montre bien que la coupe est pleine. Le gouvernement et la majorité sont allés trop loin. »

Michel Vauzelles, délégué du P.s. aux Droits de l'homme.

« Ce qui nous paraît scandaleux, c'est de voir se présenter en garants de la sécurité des Français ceux-là même qui, par leur politique économique et sociale, instaurent l'insécurité par l'inquiétude que connaît la population et notamment les travailleurs...

Face à l'agitation dans le pays (paysans, ouvriers, étudiants, immigrés), provoquée par une politique délibérée du gouvernement, on cherche à affoler l'opinion pour remettre en cause les droits syndicaux, le droit de grève ou de manifester. On s'attache aussi, à travers les moyens d'information directement ou indirectement aux mains du gouvernement, à susciter la peur. On favorise la création de milices patronales, les réflexes d'auto-défense ou de légitime défense. Plus généralement on pousse l'opinion à réclamer une politique de répression. Cette politique de répression, on va confier à la police et à la justice le soin de la mener. On donne par là à la police et à la magistrature, grands corps au service de la Nation et de la République, la mission de défendre une politique partisane. Cela est très grave... »

Casamayor, ancien magistrat

Les magistrats n'ont plus la docilité d'antan, constate Casamayor. Ils se sont groupés, organisés en syndicats et en sont arrivés à faire passer l'intérêt général avant leur intérêt particulier.

« Il était donc indispensable, relève Casamayor, que le gouvernement trouve quelque chose pour resserrer les boulons. Sauf exception, il eut été difficile de faire voter une loi très autoritaire. La solution a consisté en une formidable campagne d'intoxication menée depuis des années pour faire croire à l'opinion qu'elle courait un danger... Il s'agissait de ne mettre l'accent auprès de l'opinion que sur les risques de vols et d'agressions. Peyrefitte n'est d'ailleurs pas le premier à avoir eu cette idée. Nous avons affaire à des spécialistes de l'action psychologique. Il ne faut pas l'oublier. Si l'on met dans les plateaux de la balance les droits de l'homme d'un côté et la frousse de l'autre, c'est évidemment la seconde qui va l'emporter.

D'où l'accent mis aujourd'hui sur la notion de sécurité. Quelqu'un est cambriolé et le ministre se précipite en lui expliquant : je vais vous blinder votre porte. Il nous appartient de lui répondre que son blindage n'est que papier mâché. Et d'expliquer pourquoi...

Pour finir, je voudrais faire une simple observation. En regardant un peu plus loin, si l'on envisage le jour où, dans certains circonstances, le gouvernement estimerait le moment venu de procéder à un semi-coup de force, avec des textes comme celui qu'il propose il pourra facilement, en toute légalité, supprimer et neutraliser tous ses adversaires. Il ne faut pas le perdre de vue. » ●



Me Jacques Ribs, président de Droit et démocratie.

« A travers les différentes interventions qui ont déjà eu lieu, nous voyons aujourd'hui qu'une philosophie s'oppose à une autre philosophie. Ce qui n'a rien à voir avec les accusations de corporatisme ou de conservatisme des magistrats et avocats lancées ici ou là.

Ce qui frappe le plus dans ce projet c'est son caractère d'imposture quant à sa motivation, à son appellation — Sécurité et liberté.

Il faut savoir qu'aux Etas-Unis la criminalité violente est quatre fois supérieure à celle de notre pays. On passe aussi sous silence les résultats des plus récents sondages. Ils montrent en effet que les Français attribuent la criminalité actuelle non pas à un laxisme exagéré des juges mais à la mauvaise situation sociale du pays.

Imposture aussi au plan de la prétendue protection de la sécurité des Français. Le système adopté est techniquement le plus redoutable par rapport à l'objectif affiché. On veut remplacer la politique de réinsertion sociale des délinquants par une machine à fabriquer des condamnés en enfermant les magistrats dans des « fourchettes » tellement étroites qu'ils n'auront plus la liberté de juger. Avec les perspectives complémentaires en matière d'exécution des peines, à quoi aboutit-on ? A créer de véritables bêtes enragées qu'il faudra bien un jour ou l'autre remettre en circulation. Quant à la sécurité des Français nous en reparlerons à ce moment-là. »

Sciences sociales et économiques

Le social, voilà l'ennemi !

PAR GILLES CATOIRE

L'ENSEIGNEMENT des sciences économiques et sociales ne s'est développé dans les lycées qu'avec la création en 1967 de la section B. Il est donc normal que le nombre d'élèves issus de cette section exerçant aujourd'hui des responsabilités dans la société soit inférieur à celui de ceux qui se sont sentis concernés par les débats sur l'enseignement de la philosophie ou de l'histoire.

Le rapport présenté en 1976 par Robert Chéramy et adopté par le Conseil économique et social soulignait l'originalité de la filière B des lycées. Cette originalité se manifestait par un programme fondé sur la pluridisciplinarité, c'est-à-dire sur les apports de la sociologie, de l'économie et des autres sciences humaines. Il permettait de replacer les faits économiques dans leur contexte social et politique en les situant dans leur dimension historique et spatiale. Le programme de seconde, par exemple, permettait d'étudier la consommation mais aussi les revenus, les inégalités sociales, à partir du vécu des élèves et de leurs familles. Cet enseignement, selon les instructions officielles de l'époque, devait développer l'esprit critique des élèves et éviter l'encyclopédisme en privilégiant l'étude de documents, les articles de presse, les enquêtes sur le terrain et le travail par groupes.

Il serait inexact de dire que cet enseignement était parfait et qu'un bilan n'était pas nécessaire après dix ans d'expérience. Mais la politique de M. Beullac est venue brutalement tout remettre en cause.

Récemment les responsables de l'association des professeurs de sciences économiques apprenaient que Jean-Claude Casanova, conseiller personnel du « meilleur économiste de France », avait chargé Joël Bourdin, actuel recteur de l'Académie de Rouen (après avoir été candidat U.d.f. aux élections cantonales), d'un rapport confidentiel sur l'avenir de leur discipline et de créer une commission composée d'économistes choisis pour leur complaisance à l'égard du Pouvoir et non pour leur compétence. Ecrit de la même encre que tout ce que les hommes du président peuvent écrire pour mettre en cause les institutions et les conquêtes démocratiques, le rapport Bourdin propose purement et simplement d'éliminer, au moins en seconde et en première, tout ce qui n'obéit pas à la logique économique... Il va jusqu'à proposer de supprimer l'adjectif « social » d'un enseignement de sciences économiques désormais fusionné avec celui de la gestion de l'entreprise. Mais ce rapport s'attaque aussi aux méthodes pédagogiques : « Si l'on ne met pas un terme à cette nouvelle mode qui prétend faire participer les élèves à l'élaboration de leur savoir, les pires errements sont à craindre. Ici encore on trouve, dans sa forme la plus outrée, la trace d'une conception autogestionnaire de l'école. »

L'émotion suscitée par cette attaque frontale explique sans doute le succès des deux journées de grève nationale organisées les 2 et 3 juin par l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales et de la manifestation de cinq cents enseignants qui ont pique-niqué dans le Jardin des Tuileries après avoir remis une pétition au ministère de l'Education en présence de Louis Mexandeau. Le lundi après-midi un colloque réunissait de nombreux enseignants du supérieur parmi lesquels Pierre Bourdieu, Jacques Attali, Henri Bartoli, Paul Boccara, Jean Bouvier et des chercheurs de l'Insee et du C.n.r.s. en présence d'un millier de personnes.

Venant après une pétition nationale regroupant plusieurs centaines de signatures, ce colloque a montré que les enseignants de sciences économiques sociales n'étaient pas isolés. La plupart des intervenants ont montré que l'attaque contre le « social » n'était pas seulement une question d'adjectif, mais un élément d'un processus d'ensemble frappant l'ensemble des sciences sociales. Le représentant du Snes, Jean Petite, a avancé une explication tout à fait pertinente : « Le Pouvoir pouvait tolérer le social quand l'économie était en expansion, il ne le peut plus dans un contexte de crise. »

Pierre Bourdieu a montré le lien existant entre les régimes totalitaires et la persécution des sciences sociales et a insisté sur la politique menée, à travers des organismes comme l'institut Auguste-Comte, pour détruire une certaine science sociale fondée sur les critiques du mode de production capitaliste. Jacques Attali, soulignant le rôle central de la crise économique dans la volonté du Pouvoir de détruire tout ce qui n'est pas de la pure gestion, explique que toute société qui condamne l'analyse de son propre pouvoir se condamne à terme à disparaître ou à se laisser dominer. Après avoir qualifié le projet Bourdin de « ridicule » et la politique de M. Barre de « mauvaise foi sociale », le professeur Bartoli de l'Université de Paris I fit remarquer qu'il était absurde d'instaurer la majorité à dix-huit ans et de refuser une initiation économique et sociale qui soit autre chose qu'une apologie des valeurs sociales et des mécanismes existants.

Comme le faisait remarquer le professeur Jean Bouvier, pour sauver les sciences économiques et sociales, il faut, dans les circonstances actuelles, gagner la bataille des médias. Et pour cela, outre les dernières manifestations, les professeurs en sciences sociales sont à la recherche de leur Alain Decaux. ●



Jacques Attali lors du colloque pour la défense de l'enseignement des sciences sociales et économiques.

Coll. Fondation

Dr Bles : "Il est logique que médecins et assurés sociaux se battent ensemble pour défendre une médecine de qualité"

PAR CHRISTINE COTTIN

LE gouvernement va-t-il donner son aval à la mise en application de la nouvelle convention ? Telle était la question sur les lèvres de tous les manifestants, ce jeudi 5 juin.

Favorables à la convention et l'ayant signée, on retrouve, d'un côté, le C.n.p.f., Force ouvrière — seule représentante des assurés sociaux — et le Syndicat des médecins de France qui regroupe 20 % des médecins syndiqués, de l'autre côté, farouchement hostiles à cette convention et qui ont refusé de la signer : la C.g.t., la C.f.d.t., la Fen — soit les représentants d'une énorme majorité des assurés sociaux — et la Confédération des syndicats médicaux français qui regroupe 80 % des médecins syndiqués.

Comment ne pas constater, une fois de plus, qu'une minorité, en signant, arrive à imposer son avis à une majorité écrasante hostile mais n'ayant plus pour s'exprimer que le recours à la grève et aux manifestations. Jamais la signature d'un contrat entre partenaires sociaux n'a mieux mis en lumière les carences du système contractuel tel qu'il est appliqué en France.

Coupures de courant, arrêt des trains, pas de journaux, peu de bus et de métro, cabinets médicaux fermés, arrêts de travail d'au moins une heure partout jusque dans les écoles : une fois de plus, la C.g.t., la C.f.d.t., la Fen et la C.s.m.f. montent au front dans le désordre, chacune avec sa spécificité. Mais toutes avec la même volonté : empêcher la mise en application d'une nouvelle convention qui menace à terme le revenu des médecins, la qualité des soins et le niveau des remboursements aux assurés sociaux.

Jacques Barrot, ministre de la Santé, aurait souhaité que l'accord du gouvernement soit donné très vite, avant le 5 juin si possible. De ce côté-là, c'est raté. D'autant que le Conseil de l'Ordre des médecins, qui lui aussi doit être consulté, se montrerait réticent sur plusieurs aspects de la convention : l'enveloppe globale limitée aux recettes des caisses ne lui paraît pas, notamment, être le meilleur critère pour encadrer les dépenses de santé.

Dans de nombreux syndicats de la C.s.m.f. le ton monte. Certains n'ont même pas attendu le 5 juin pour manifester leur colère. Ainsi, les médecins de Lille et de Dunkerque menacent de faire une grève illimitée. Ceux de Loire-Atlantique envisagent une grève administrative et ceux de l'Eure ont déjà cessé de remplir les feuilles de Sécurité sociale. La Confédération pour sa part attendait ce 5 juin des milliers de médecins à son siège, boulevard de Latour-Maubourg (VIIe arrondissement) dès 13 h pour marcher sur le ministère de la Santé.

Une fois de plus, le gouvernement a misé à côté de la plaque. Il était très fier d'avoir réussi à éviter le débat sur la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale. Un sujet trop épineux dans un contexte préélectoral. De même, il espérait calmer les médecins en leur donnant la liberté des tarifs et en leur laissant entendre qu'il s'agissait juste de trouver un accord acceptable jusqu'en 1981. Après les élections présidentielles, leur fait-on miroiter, on pourrait reparler de tout cela.

Peine perdue. Les louvoiements stratégiques du Pouvoir n'ont eu qu'un résultat : transformer le mécontentement latent des médecins en colère affirmé. Jusqu'où l'exprimeront-ils ? Telle est désormais l'inconnue d'un mouvement dont le gouvernement pourrait perdre toute maîtrise s'il donne le feu vert à une convention qui les exaspère tous.

Pour mieux comprendre les raisons de cette exaspération, « l'Unité » a interrogé Gérard Bles, secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux.

« L'UNITE » : La Confédération des syndicats médicaux français (C.s.m.f.) figure plutôt parmi les organisations dites pondérées. Pourtant, pour la troisième fois en moins de huit mois, vous appelez les médecins à faire grève le 5 juin. L'heure est-elle grave à ce point ?

GERARD BLES : Oui, l'heure est grave. Depuis vingt ans, notre confédération s'est battue pour mettre en place le système conventionnel, et ces dernières années, pour le faire vivre. Chaque fois qu'il l'a fallu, nous sommes allés discuter, négocier, pour construire ce système, notamment avec les partenaires sociaux.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons au cœur d'une bataille d'une rare violence que nous n'avons pas déclenchée. Tout s'est précipité avec l'arrivée de Jacques Barrot au ministère de la Santé. Depuis, nous avons droit à un véritable matraquage anti-médecins. Sur le thème : les médecins ne connaissent pas leur métier, ils prescrivent trop, ils pratiquent une médecine trop technique sans la maîtriser. En plus, ils sont malhonnêtes et veulent surtout gagner du fric. On a eu droit à tous les lieux communs sur la médecine avec, émanant directement du ministre, une mise en cause de la technicité médicale. Avec, en corollaire, la décision de suspendre toute évolution des tarifs médicaux comme moyen de pression pour extorquer au corps médical une convention qui assurerait un encadrement rigide des dépenses de santé.

C'est la conjonction de cette mise en cause effrénée du corps médical et de la volonté d'imposer des moyens de pression économiques inacceptables qui a préparé le ras-le-bol d'aujourd'hui.

Le 23 octobre dernier, déjà, l'ampleur de la protestation des médecins avait été révélatrice de l'immense exaspération suscitée par le procès complètement inique qu'on leur fait, et par les solutions inacceptables qu'on veut leur imposer. Jamais on n'avait assisté, auparavant, à une telle mobilisation. C'était tout à fait spectaculaire.

Pourtant, le gouvernement n'en a pas tenu compte. Nous avons donc envisagé d'autres actions. Comme les médecins ne constituent pas le corps professionnel que l'on retrouve le plus souvent sur les barricades, ils ont voulu, malgré les signes évidents de blocage du gouvernement, reprendre les négociations. Dès décembre, nous avons donc rejoué à fond la carte du dialogue. Sur tous les points d'achoppement, nous avons fait des contre-propositions. Il y a eu un débat technique. Mais nous avons dû nous rendre à cette évidence : rien n'avait changé dans le programme que nous proposait le gouvernement, par l'intermédiaire des caisses nationales. Rien, si ce n'est un affinage supplémentaire des processus de répression économique qui obligerait le corps médical à prescrire moins.

— La réduction des prescriptions, est-ce là votre ennemi numéro un ?

— Pas du tout. Ce n'est pas forcément par définition une mauvaise chose. Mais prescrire moins, cela ne veut rien dire en soi. Prescrire moins, cela peut être l'issue d'un travail d'affinement de nos méthodologies, d'approfondissement de la formation continue, d'étude de la qualité des soins menée par la profession elle-même. Tout cela, on ne s'y refuse pas.

Mais aujourd'hui, il s'agit bien d'une finalité purement économique : diminuer à n'importe quel prix les dépenses de santé. Pour y arriver, le gouvernement a conçu un plan en deux parties. D'une part, imposer le mécanisme de l'enveloppe globale. Les dépenses de santé ne doivent pas dépasser un chiffre arbitraire : celui des recettes des caisses. Les besoins de la population n'entrent à aucun moment en ligne de compte.

D'autre part, le gouvernement veut arriver à imposer ce que nous appelons le double secteur. C'est-à-dire un secteur de médecins conventionnés et un secteur de médecins dits « conventionnés » où les praticiens disposeraient de la liberté des tarifs sans aucun critère pour prétendre à cette liberté. Cela constituerait, indiscutablement, une nouvelle étape de démantèlement de la convention telle que nous l'avons voulue.

Comme nous dénoncions ces mécanismes tout en persistant dans notre volonté de négocier, nous avons fini par devenir trop encombrants. C'est pour cela qu'on a trouvé un prétexte pour nous expulser de la négociation le 17 mars.

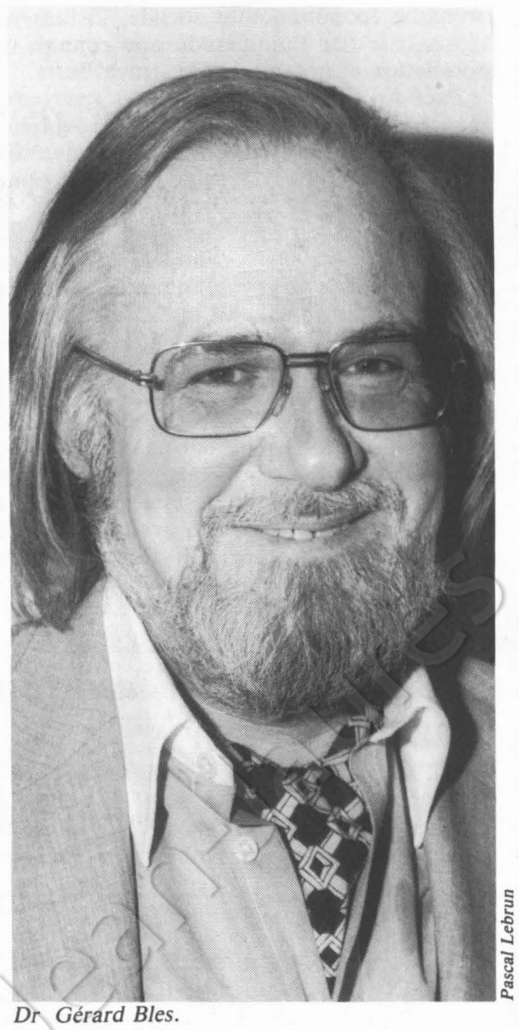

Pascal Lebrun

Dr Gérard Bles.

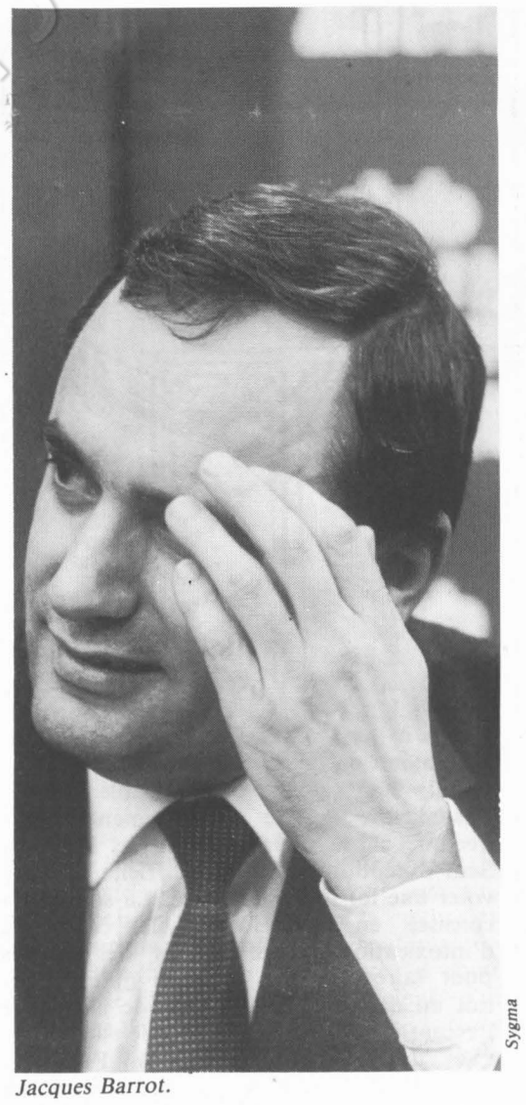

Sygma

Jacques Barrot.

Alors a commencé un cirque invraisemblable de rendez-vous tenus secrets pour être sûr que les délégués de notre confédération ne puissent pas s'y rendre. Nos confrères de la Fédération des médecins de France font les bons apôtres quand ils déplorent que nous n'ayons pu assister à la fin des négociations. Mais il est bien évident que le plus sûr moyen pour que nous y soyons aurait été qu'ils refusent d'assister à des réunions dont nous étions exclus. Ce qu'ils n'ont pas fait, loin de là.

— Moyennant quoi, le 23 mai dernier, vous appeliez de nouveau à l'action parallèlement aux centrales ouvrières et de l'Education nationale. Le 5 juin, ce sont les centrales ouvrières, cette fois, qui vous ont emboîté le pas. On vous reproche ces alliances. Jacques Barrot a même parlé de mariage de la carpe et du lapin. Qu'en dites-vous ?

— La journée d'action du 23 mai, nous en avons lancé le mot d'ordre quarante-huit heures avant, à la demande de nos syndicats de base. Elle a malgré tout été suivie par 60 % des médecins.

Quant à la journée du 5 juin, elle arrive juste après la signature de la nouvelle convention par les représentants d'une petite minorité de médecins et ceux d'une minorité d'assurés sociaux, mais avant que le gouvernement ne l'ait approuvée. La convention ne peut être appliquée sans cette approbation : c'est un geste politique. Pour tout faire afin qu'il n'ait pas lieu, pour signifier le refus global de la profession envers cette convention, notre confédération a décidé d'appeler à la grève. Cette fois, ce sont les centrales ouvrières qui nous ont emboîté le pas. En l'occurrence, dans cette affaire, il est logique que les médecins et les assurés sociaux se battent ensemble pour défendre la qualité de la médecine, l'égalité dans l'accès aux soins et la mise en route d'une véritable politique de santé. Il est évident que s'il y a deux groupes qui ont intérêt à ce que la convention fonctionne bien, ce sont les médecins d'une part, et les assurés sociaux, d'autre part.

Et que l'on ne vienne pas nous raconter — comme on essaie de le dire pour effrayer les milieux médicaux — que les centrales ouvrières ne sont pas les représentantes des assurés sociaux. C'est la loi qui les institue comme telles.

On essaie de nous accuser de collusion avec les forces d'opposition. Jacques Barrot, le 23 mai dernier, a même affirmé dans la presse que notre président, Jacques Monier, avait défilé, ce jour-là, avec la C.g.t. On perçoit bien l'utilisation que veut faire le gouvernement de telles insinuations. A un détail près : le 23 mai, Jacques Monier n'est pas sorti de la Domus Médica et n'a donc pas pu défiler aux côtés de la C.g.t. — et quand même l'aurait-il fait, cela ne m'aurait pas paru constituer le scandale que voulait y voir notre ministre.

Cette attitude n'est pas nouvelle. Barrot a déjà énoncé dans le temps les « inquiétantes fréquentations du Dr Monier ». Il joue à fond la carte de la frayeur engendrée par les structures de gauche...

On ne peut pas dire que cela vole bien haut du côté de la réflexion politique. Surtout, ces accusations sont grotesques : ces derniers mois, notre confédération a rencontré toutes les organisations politiques, du P.c., du R.p.r., toutes les organisations syndicales et le C.n.p.f.

— Concrètement, est-ce que vous pouvez préciser ce que représenterait la nouvelle convention pour les médecins ?

— D'abord, il faut se souvenir d'une chose : cent mille chômeurs représentent 1,4 milliard de cotisations qui ne rentrent plus. Vous n'avez qu'à faire le calcul de ce qui manquera en fin d'année avec un million et demi de chômeurs qui continuent — et c'est normal — à avoir droit aux prestations.

D'après le système d'enveloppe globale que veut imposer le gouvernement, dans des périodes de chômage, la France entière doit moins se soigner. Or, nous ne voyons aucune raison pour que ce soit les autres assurés sociaux, les malades et les médecins confrontés à la nécessité de gérer leurs installations, qui fassent les frais d'un effort qui intéresse l'ensemble de la collectivité.

Cela dit, pour parler concrètement, les augmentations tarifaires prévues dans le cadre de la nouvelle convention représentent une augmentation de chiffre d'affaires de 9,5 % pour les généralistes par rapport à juin 1979. Pendant ce temps le coût de la vie, lui, selon les chiffres officiels, a augmenté de 14,9 %. Les autres catégories de médecins sont encore moins bien loties. Les spécialistes, dans leur ensemble, par exemple, auront droit à 7,1 % et les radiologues à 4,3 %. Des chiffres dérisoires !

— Certes. Mais peut-être pas assez pour émouvoir l'opinion qui perçoit les médecins comme des gens favorisés.

— Sans doute. Cela dit, personne n'a intérêt, surtout pour avoir une bonne médecine, à ce que les médecins crèvent de faim.

Il ne faut pas oublier non plus que les

médecins aujourd'hui connaissent des difficultés matérielles parfois suffisantes pour les amener à mettre la clé sous la porte de leur cabinet.

Les jeunes médecins, installés depuis deux ans, effectuent en moyenne six à sept actes par jour. C'est souvent insuffisant pour payer les frais fixes du cabinet. Autrement dit, s'ils n'ont pas une femme qui travaille, ou s'ils n'ont pas d'activités annexes, ils ne s'en sortent pas.

A l'autre bout, il y a les médecins qui ont des installations lourdes : les radiologues, par exemple, qui doivent investir des centaines de millions et renouveler sans arrêt leurs installations. Beaucoup d'entre eux commencent à avoir des problèmes parce qu'ils n'ont plus cette capacité d'investissement qui leur permet de maintenir leur plateau technique. Ce qui est grave, parce qu'au bout du compte, c'est la qualité des soins qui est en cause.

— En dehors des médecins qui n'ont pas ces problèmes, on peut donc imaginer que tous ceux qui rencontreront des difficultés à cause de la nouvelle convention vont devoir en sortir ?

— Ils n'en sortiront pas. Dans le deuxième secteur, les médecins seront toujours conventionnés. Ils auront la liberté des tarifs. Le malade lui sera remboursé 75 % du tarif conventionné — c'est-à-dire 34,50 F pour une visite chez un généraliste et 51 F pour une visite chez un spécialiste — quelle que soit la somme versée au médecin. C'est le contraire même de l'esprit dans lequel nous avions voulu établir la convention. Avant, moyennant un tarif de visite fixé en accord avec les caisses, qui lui permettait de s'en sortir, le médecin s'engageait à le respecter scrupuleusement. Le malade était donc sûr de n'avoir jamais rien d'autre à payer lui-même que le ticket modérateur. Maintenant, il n'aura plus cette garantie.

Nous disons que dans le deuxième secteur, les médecins n'auront plus rien de médecins conventionnés. On nous répond : si, parce qu'ils seront soumis au processus de « maîtrise concertée des dépenses ». Mais comme au bout du compte, le seul moyen que le gouvernement a trouvé pour réduire les dépenses de santé c'est de peser sur le tarif des consultations, plus il serrera la vis et plus grand sera le nombre des médecins à passer dans le deuxième secteur. Sur Paris, dès le départ, on estime que 60 à 70 % des médecins vont d'emblée s'engager sur cette voie. Dans toutes les grandes villes, on va retrouver ce phénomène. D'abord parce que les frais des médecins, les charges, les loyers, sont plus élevés dans les grandes villes. Ailleurs, les médecins vont faire le maximum pour rester dans le premier secteur. Le gouvernement, après avoir commencé par nier l'existence d'un double secteur, a fini par admettre que 10 % des médecins pourraient passer dans le second. On sait en fait qu'il serait ravi que ce pourcentage atteigne 30 %.

— Pour quelle raison ?

— Pour une raison fondamentale qui n'a pas été assez mise en lumière. Jusqu'à présent, il y avait 96 % de médecins conventionnés — moins les 8 % de médecins qui avaient un droit permanent au dépassement — donc, 88 % de médecins conventionnés respectant strictement les tarifs. Il fallait donc que les négociations tarifaires tiennent compte non seulement des recettes des caisses, mais aussi de la nécessité de maintenir les ressources des médecins pour leur permettre de vivre et de gérer leur cabinet.

Maintenant, à partir du moment où nous pourrons, soi-disant être conventionnés et, en même temps, avoir la liberté des tarifs, l'argument du niveau de ressource des médecins ne pourra plus être utilisé. Parce qu'on pourra toujours nous rétorquer : « Si vous n'arrivez pas à vivre, augmentez vos tarifs. Nous, les caisses, nous ne pouvons pas faire mieux. » A terme, on va vers la réduction comme une peau de chagrin du secteur conventionné proprement dit.

Tout cela dans un contexte bien précis. Les déclarations ministérielles comme celles des hauts responsables des caisses vont toutes dans le même sens : il faut réhabituer les Français à assumer leurs dépenses de santé. C'est un choix politique délibéré qui préconise le retour à un système d'assurance individuelle prôné par le C.n.p.f. déjà il y a une quinzaine d'années. Aux dépens du système de Sécurité sociale fondé sur la solidarité. De toute évidence, le gouvernement veut en arriver à un système où c'est le malade qui fait les frais spécifiquement de sa maladie.

On s'imagine aisément les conséquences d'une telle politique, avec d'un côté, ceux qui auront les moyens de se payer les soins les plus sophistiqués et de l'autre, ceux qui devront se contenter des soins « de base », faute de pouvoir se payer mieux. On en arrive bien à ce que beaucoup dénoncent à juste titre comme une médecine de pauvres, et une médecine de riches. ●

La télématique dans le travail:

les femmes-cobayes

Les dernières données statistiques montrent que la main-d'oeuvre féminine se voit attribuer par le patronat un rôle structurel dans la mutation industrielle en cours... en attendant la "révolution télématique" liée au travail à domicile

PAR LOUISE BROCAS
déléguée nationale
à la Formation et
à l'Emploi féminin

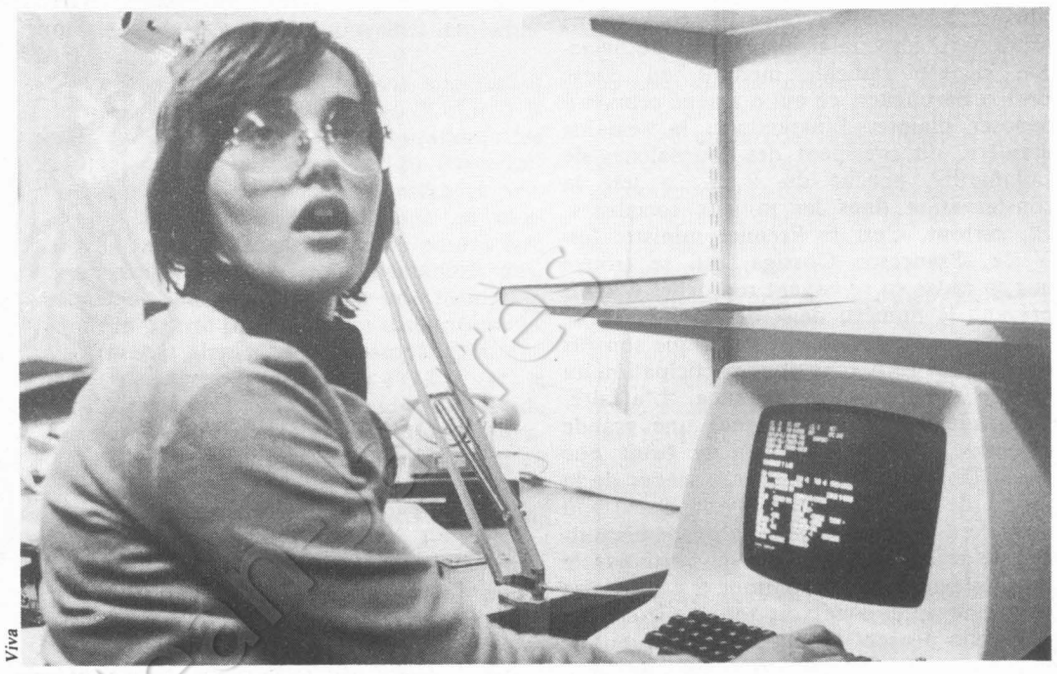

Viva

LES dernières statistiques viennent de tomber : la France compte à présent 1 438 900 demandeurs d'emplois dont 55 % de femmes. Inexorablement, le chômage les frappe en priorité, plus particulièrement les jeunes, et décourage bon nombre d'entre elles, malgré leur désir de travailler ou de retravailler, à ne plus s'inscrire à l'A.n.p.e. Or, les mêmes statistiques apprennent qu'entre 1975 et 1979, le nombre des femmes actives est passé de 8 132 000 à 8 931 000, soit une croissance de 799 000. Les femmes auraient bénéficié de la totalité des emplois supplémentaires créés durant ces dernières années.

Cette évolution, apparemment contradictoire, des chiffres cache l'utilisation de la main-d'œuvre féminine pour la restructuration de l'appareil de production.

Les études récentes montrent que les effectifs féminins augmentent dans l'industrie, aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative, par rapport aux effectifs masculins. Ils stagnent ou régressent dans les secteurs traditionnellement féminins, tels que l'habillement ou le textile ; ils progressent dans les industries de biens d'équipement où 50 % des créations nettes d'emplois des sept dernières années leur reviennent ; dans les industries de biens de consommation, tels que l'agro-alimentaire, l'automobile où l'on constate pour la même période 23 % de créations nettes d'emplois leur revenant ; dans les industries de biens intermédiaires notamment dans l'industrie chimique, du bois, l'électricité, secteurs en croissance. Ces données montrent que la main-d'œuvre féminine se voit attribuer, par le patronat, un rôle structurel dans la mutation industrielle en cours.

Peut-on penser alors, comme l'affirme dans ses discours Monique Pelletier, que ce mouvement va vers l'ébauche d'une réelle mixité des emplois et, pourquoi pas, de l'égalité des hommes et des femmes dans l'échelle hiérarchique des qualifications ?

En fait, les femmes occupent essentiellement des emplois de manœuvres, remplaçant parfois les travailleurs immigrés. Leur proportion demeure la plus faible et tend encore à diminuer dans les postes les plus qualifiés. Le cloisonnement traditionnel (une des causes des problèmes de l'emploi féminin) est maintenue : très souvent, les femmes ne sont pas affectées directement à la fabrication du produit, mais à des travaux annexes de second œuvre.

La reconnaissance de la pénibilité du travail en termes de salaires semble réservée aux hommes. Les seules primes touchées par les femmes sont les primes de rendement, facteur qui contribue à creuser l'écart entre les salaires masculins et féminins. Le développement de la mécanisation et de l'automation a entraîné un gonflement des emplois de manœuvres et force est de constater qu'ils sont offerts aux femmes sans que, par ailleurs, leurs soient proposés des emplois de type nouveau. Il y a déqualification d'emplois industriels ouverts aux femmes.

Dans le secteur tertiaire, les femmes constituent 70 % des employés administratifs et 18 % des cadres administratifs supérieurs. Au cours du développement rapide de ce secteur, on a assisté à l'émergence d'emplois précaires qui ont été offerts en priorité aux femmes. A l'évidence, vacataires, contractuels, temporaires, intérimaires, tous ces nouveaux types d'emplois permettent au patronat une gestion « souple » de la main-d'œuvre dont il a besoin. Il cherche par tous les moyens à se débarrasser d'une main-d'œuvre qualifiée, organisée. Ces nouvelles formes de travail, pense-t-il, pourraient être le moyen de briser le « front des travailleurs » et de contourner la législation sociale élaborée sous la pression des luttes. Chômage, déqualification, précarité de l'emploi, stages « bidons », c'est refuser aux femmes leur place à part entière dans la société.

Le bilan est lourd ! Et il serait de la plus mauvaise foi de nier la condition d'agent de complément qui est celle de la femme dans cette « nouvelle société » en gestation. Prétendre que des progrès ont été réalisés est juste (ils ont été obtenus grâce aux luttes des travailleuses), s'en safisfaire est intolérable et témoigne d'un mépris d'autre saison. Face à cela, le P.s. a déjà apporté un certain nombre de réponses (1), mais il lui faut aller encore de l'avant car de nouvelles formes de travail se dessinent : la restructuration en cours s'est déjà étendue à des secteurs considérés comme précapitalistes (agriculture, artisanat, petit commerce) avec une extension du salariat pour la main-d'œuvre féminine, et le patronat explore les possibilités du travail à domicile, grâce notamment aux progrès de la technologie.

La télématique est en train de bouleverser l'organisation du travail. La mise en place des réseaux, la micro-informatique, l'atomisation des tâches permettront à terme rapproché une répartition des postes de travail hors de l'entreprise et loin des centres de décision. L'exécution de nombreuses activités de bureau, de gestion de dossiers, de dactylographie... seront réalisables à domicile. Technologiquement, tout est au point. Restent à régler un certain nombre de problèmes d'ordre juridique ou tarifaire (2). Reste également à vaincre la « viscosité sociale », l'inertie des habitudes prises et la méfiance légitime des travailleurs devant les innovations dont ils saisissent mal les finalités. De même que le taylorisme a été élaboré et testé dans une usine employant une main-d'œuvre féminine (3), le patronat pense à celle-ci pour lancer la formule du travail informatique à domicile. Les travailleuses à domicile ont toujours existé (confection, bonneterie, horlogerie, publicité...). Il suffit de les solliciter. Les arguments sont prêts : plus de trajets exténuants, gain de temps, possibilité de « concilier harmonieusement » vie professionnelle et vie de famille. Sur un plan plus général, économie d'énergie !...

Tant de sollicitude patronale ne doit pas nous abuser. Les conséquences sociales peuvent être graves et méritent une réflexion approfondie. Accuser la télématique de l'on ne sait quels maléfices inhérants à sa nature particulière serait naïf et faux ; refuser les progrès que cette technique peut apporter est irréaliste. C'est lui attribuer la responsabilité de conséquences qui découlent de l'usage qui en est fait par les structures socio-économiques capitalistes. La répartition géographique du personnel de l'entreprise ne s'accompagnera-t-ellle pas d'une plus grande vulnérabilité de travailleurs volontairement isolés, d'une insécurisation de la main-d'œuvre qui aura du mal à s'organiser pour des actions communes, d'une remise en cause de la mensualisation, d'une non-surveillance médicale, d'un abandon des équipements collectifs jugés désormais inutiles ? N'est-ce pas également rejeter les femmes pour les enfermer dans leur isolement, le travail domestique ?

Il ne s'agit pas de dénoncer la télématique mais le choix politique de gestion de la main-d'œuvre effectué par un patronat soucieux de rentabilité, indifférent à toute amélioration de la qualité de la vie. Il faut avant tout produire et faire consommer pour produire à nouveau !

A défaut de réflexion sur des conséquences encore inconnues, une fois de plus, les femmes sont utilisées comme cobayes. L'indifférence ou l'inconscience des hommes pourtant mieux structurés professionnellement, mieux armés politiquement, mieux défendus syndicalement risquerait de laisser le champ libre à un patronat et un pouvoir politique complices. Il faut en prendre conscience. Il ne faut jamais perdre de vue que les modifications apportées à l'emploi féminin sont ensuite généralisées à toute la classe ouvrière. Le capitalisme est aujourd'hui à la recherche de nouvelles techniques de gestion de la main-d'œuvre correspondant à un nouveau stade de l'organisation scientifique du travail, où le « travail intelligent » est réservé à une élite qui détient le pouvoir de décision. Aux autres, la polyvalence des tâches déqualifiées !

Notre vigilance doit être grande. « Histoires de femmes », diront certains dans un haussement d'épaules. Voire !... Une réponse tardive serait inutile, c'est toute la classe ouvrière qui se trouve concernée. ●

(1) cf. Le Manifeste des droits des femmes, nos propositions de lois, le Projet socialiste.

(2) Les Mutuelles unies de Belfeuf ont déjà décidé d'adopter cette formule.

(3) Expérience de l'équipe d'Elton et Mayo dans une usine de lampes électriques américaine.

Italie : le syndrome "brigadiste"

Elections sans passion en Italie après dix ans d'application le pouvoir régional s'enlise à son tour dans l'impuissance

PAR ANTONIO PARMA

MALGRE les coups sérieux qui ont été portés ces dernières semaines aux Brigades rouges, le terrorisme ne cesse d'alourdir le climat politique italien. Il y a quelques jours, une polémique confuse a éclaté à propos de déclarations faites par l'écrivain sicilien Leonardo Sciaccia, député radical, mettant en cause Enrico Berlinguer, ce qui a amené celui-ci à déposer plainte. L'assassinat, la semaine dernière, du président des journalistes de Lombardie, proche du P.s.i., a jeté la consternation dans les milieux socialistes. Et, surtout, c'est le Premier ministre lui-même, Francesco Cossiga, qui se trouve mis en cause en se voyant reprocher d'avoir prévenu le numéro deux de la Démocratie chrétienne, Carlo Donat-Cattin que son fils Marco était recherché pour participation au groupe terroriste Prima Linea. L'affaire, sur laquelle le P.c.i. a lancé une grande offensive, a fait tellement de bruit que Carlo Donat-Cattin, devenu le leader de la droite de la D.c. après avoir appartenu naguère à son aile gauche, a dû démissionner de ses fonctions et que le porte-parole du président de la République a dû en faire de même après avoir dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas, à savoir que le gouvernement Cossiga, incapable de faire face à la situation, devrait se retirer.

Une certaine indifférence

C'est dans ce climat tendu que se déroulent dimanche et lundi les élections administratives pour le renouvellement des « juntes » régionales, provinciales et locales élues en juin 1975, à un moment où la gauche avait atteint son plus haut niveau.

A vrai dire, la campagne électorale, que les grands partis ont pourtant mené avec un fort déploiement d'affiches, de discours et de meetings, ne semble pas avoir passionné l'opinion publique. L'organisation régionale qui a incontestablement intéressé les Italiens lors de sa mise en place il y a dix ans suscite désormais chez eux une certaine indifférence. A l'épreuve des faits on peut plus précisément distinguer trois phases dans l'application de la réforme de 1970 :

— la phase constituante (1970-1971) qui a vu l'élaboration, dans un climat de ferveur enthousiaste, des statuts régionaux et l'affirmation des régions comme nouveau sujet politique ;

— la phase de conflit avec l'Etat central (1972-1977), placée sous le signe d'un contentieux permanent entre les régions attachées à conquérir dans son intégralité l'espace juridique et politique que leur confère la Constitution, et l'administration centrale, réticente à se dessaisir d'attributions et de services qu'elle gérait depuis trente ans ;

— la phase actuelle, ouverte avec le décret 616 de juillet 1977, qui manifeste une certaine retombée de l'élan régional. Confrontée à de pressantes responsabilités, aux prises avec les difficultés pratiques de la gestion, l'institution régionale semble piétiner, décevant les attentes de ceux qui en espéraient des innovations radicales.



Enrico Berlinguer, vu par Bellenger.

La mesure du rapport de forces

Ancien président communiste de la région Emilie-Romagne, Guido Fanti, aujourd'hui député au Parlement européen, se fait l'écho de ce malaise diffus lorsqu'il relève que « la vie politique régionale s'enlise dans les difficultés, cependant que la présence nationale des régions, qui chaque fois qu'elle a pu se déployer librement a eu des résultats incisifs et déterminants, s'affaiblit de nouveau ». Ployant sous le fardeau de compétences que le décret 616 leur a dévolues, absorbées par l'assimilation de ces nouvelles missions et par l'effort de réorganisation interne qu'elles exigent, les régions semblent se détourner du rôle de proposition et d'initiative qui constituait leur raison d'être et leur singularité.

C'est donc moins en fonction de leur objet même que l'on attend les résultats des élections des 8 et 9 juin que de la mesure qu'ils donneront du rapport de forces actuels entre les partis. La référence à juin 1975 sera sans doute peu favorable à la gauche et notamment au P.c.i. qui avait atteint alors son meilleur score avec plus de dix millions de voix et 33, 4 % des suffra-

Coll. Fondation Jaurès

7 juin : contre le racisme et l'arbitraire

PAR EMMANUELE PLAS

"FRANÇAIS, immigrés, solidaires contre le racisme et l'arbitraire », c'est le slogan de la manifestation qui aura lieu, le 7 juin, à Paris et dans de nombreuses villes de France. Soixante-dix organisations dont toutes les organisations de travailleurs immigrés et les organisations laïques, comme le Mrap, la Ligue des droits de l'homme, ou religieuses comme le Service interdiocésain pour les travailleurs immigrés (Siti) ou la J.o.c. sont les maîtres d'œuvre de cette manifestation d'une ampleur encore jamais vue. Le Parti socialiste, le Parti communiste, le P.s.u., la C.g.t., la C.f.d.t., la Fen, soutiennent cette initiative et appellent à la manifestation. Un groupe d'élus et les militants socialistes de Paris se retrouveront parmi les manifestants.

En effet à la veille de la « troisième semaine de dialogue » organisée par Stoléru, toutes ces associations ont voulu montrer que le prétendu dialogue n'était, en fait, qu'un monologue du Pouvoir et que l'initiative gouvernementale cachait mal la répression et l'arbitraire qui s'abattent plus que jamais sur les immigrés. La loi Bonnet a été votée, le 10 janvier. Quant à la loi Stoléru, si elle est encore en suspens, le pouvoir la remplace efficacement par des notes et des circulaires adressées à ses préfets. Et pourtant le Conseil d'Etat avait déjà condamné ces circulaires. Qu'à cela ne tienne, en attendant les décisions du Conseil d'Etat, on tente de sélectionner et de faire tourner les travailleurs immigrés. Il s'agit — sans en diminuer le nombre puisque leur apport est indispensable à l'économie — de les transformer en producteurs interchangeables.

Pour organiser ce moderne marché aux esclaves, Stoléru a adressé récemment une circulaire aux directions départementales du travail, chargées de renouveler les titres de séjour. « Cette nouvelle réglementation, dénonce Lionel Jospin, secrétaire national du Parti socialiste, reprend largement le projet de loi Stoléru. Elle instaure une véritable ségrégation à l'intérieur de l'immigration selon les nationalités, elle introduit la notion de quota régional et des mesures discriminatoires envers les chômeurs isolés. » En effet les travailleurs immigrés sont classés en trois groupes : les Algériens auxquels on renouvelle le titre de séjour pour un an ; les Espagnols, Portugais et Grecs (dont les pays d'origine sont candidats au Marché commun) à qui le titre de séjour est automatiquement renouvelé ; les autres (Turcs, Maghrébins et Africains), dont les dossiers doivent être adressés à une commission nationale. A l'évidence on veut se débarrasser de ce dernier groupe pour le remplacer par des Européens. C'est en tout cas ce que pensent les organisations antiracistes.

Cette mise en tutelle nationale et administrative des travailleurs immigrés ressemble comme une sœur à la circulaire concernant les étudiants étrangers.

Quant à la méthode de gouvernement par décrets, elle constitue une atteinte de plus à la démocratie. C'est un autre signe de l'arbitraire — qu'illustre bien le projet Peyrefitte — que le pouvoir tente d'établir contre tous les Français. Aussi la manifestation du 7 juin sera-t-elle une manifestation de solidarité des Français aux immigrés, mais aussi des immigrés aux Français.

« Cette initiative a aussi pour but, déclare Albert Lévy, secrétaire général du M.r.a.p., d'affirmer la présence des immigrés dans la société française en refusant leur expulsion et leur marginalisation. » Ils sont en effet quatre millions d'hommes, de femmes, d'enfants qui par leur apport économique, social et culturel ont tissé des liens durables avec la population française : « Ils ont droit au séjour, au travail, à la formation, à la liberté d'association, à un logement décent, à une vie familiale normale, à une expression diversifiée, déclarent, unanimes, les organisations qui appellent à la manifestation. Ces droits ne doivent pas seulement être respectés mais étendus ». ●

Israël : aider à la paix

Une des singularités des perspectives des travaillistes israéliens - qu'une importante délégation du P. s. a rencontrés récemment sur place - est qu'ils envisagent plus un Etat "jordano - palestinien" qu'un troisième Etat, spécifiquement palestinien

PAR JEAN POPEREN

L'IMPORTANTE délégation (neuf députés, cinq sénateurs) du groupe parlementaire socialiste d'amitié franco-israélienne qui, du 11 au 17 mai dernier, a séjourné en Israël, s'était rendue dans ce pays à l'invitation du Parti travailliste israélien pour y conforter la solidarité et l'amitié déjà anciennes qui nous lient à nos camarades socialistes de là-bas.

En moins d'une semaine, nous avons beaucoup vu et entendu, en même temps que nous rappelions les positions de notre parti. Nous avons eu essentiellement de nombreuses conversations avec nos camarades de la direction du Parti travailliste israélien, dont la délégation était conduite par Shimon Peres lui-même ; et nous avons aussi dialogué avec Yitzhak Rabin. Mais nous avons également eu un entretien de plus d'une heure avec le chef de l'actuel gouvernement, Menahem Begin, nous avons eu une longue entrevue avec l'écrivain palestinien Raymonda Tawill, une des propagandistes de l'O.l.p. Nous avons rencontré des responsables du Parti socialiste de gauche, Mapam, des militants de groupes favorables à la négociation immédiate avec l'O.l.p., tout comme des animateurs du Gouch Emounim (Bloc de la foi), partisans actifs du « Grand Israël ». Nous avons eu contact avec les dirigeants de la grande centrale syndicale, la Histadrout, avec les militants syndicalistes d'un village arabe, nous nous sommes rendus en Cisjordanie.

A tous, nous avons rappelé que notre politique, en cette région du monde, était commandée par deux principes simples :

— faire que deux peuples qui ont droit l'un et l'autre à une patrie puissent vivre en paix à côté l'un de l'autre ;

— une paix solide et durable implique qu'à un moment donné, la négociation ait lieu entre les intéressés directs eux-mêmes, entre ceux qui s'affrontent.

A l'issue de ces multiples entretiens, le sentiment commun de notre délégation est qu'un espoir raisonnable est permis : cet espoir est essentiellement justifié par les perspectives que nous a tracées la direction du Parti travailliste israélien, et notamment dès le premier jour, à l'occasion d'une longue intervention d'ouverture, Abba Ebban, ancien et sans doute futur ministre des Affaires étrangères d'Israël (1).

L'élément le plus important des indications fournies par le Parti travailliste est que ce dernier admet qu'Israël devra renoncer à exercer sa souveraineté sur la Judée et la Samarie (Cisjordanie) et sur Gaza. Naturellement, en l'état actuel, le Parti travailliste considère que des aménagements seront nécessaires : maintien du contrôle militaire sur la ligne du Jourdain, c'est-à-dire sur la ligne de partage entre Cisjordanie et Transjordanie ; rectification de frontière à hauteur de la « taille de guêpe », là où la frontière actuelle est très proche de la mer, à quelques heures de marche d'une colonne motorisée ; enfin maintien de Jérusalem dans le territoire d'Israël, moyennant une décentralisation de la gestion municipale.

Il se pourrait bien que ce dernier point soit le plus difficile à régler, compte tenu de la charge émotionnelle qui s'attache à cette ville. Les deux autres dispositions concernent les conditions de la sécurité d'Israël, et font référence à la notion de frontières « sûres », dont on ne discute généralement pas la nécessité pour Israël. Et, de fait qui pourrait oublier que, dans le cas d'Israël et compte tenu des données géographiques, de l'exiguïté du territoire, la notion de « sécurité » et celle d'« existence » se confondent. Et il y aurait beaucoup d'hypocrisie à protester qu'on ne conteste pas le droit d'Israël à l'existence et à lui refuser les garanties incompressibles de sa sécurité. Au moins jusqu'à l'établissement de rapports nouveaux et d'un climat nouveau entre Israël et ses voisins, le maintien d'un contrôle militaire israélien sur le Jourdain fait partie, aux yeux des travaillistes, de ces « garanties incompressibles » de sécurité ; les travaillistes prévoient qu'un corridor, à hauteur de Jéricho, assurera les communications entre la Cisjordanie et la Transjordanie. Mais ils admettent en même temps, comme une sorte de compensation, qu'un débouché sur la mer pourrait être ménagé pour la future « entité jordano-palestinienne ».

Et voici une des singularités des perspectives des travaillistes israéliens : ils envisagent plus un Etat « jordano-palestinien » qu'un troisième Etat, spécifiquement palestinien. Leur principal argument est que, sur un troisième Etat trop exigu, un Etat palestinien (Cisjordanie, Gaza) ne serait pas viable et serait donc un facteur de difficultés graves au Moyen-Orient. Ils ajoutent que la Jordanie est, d'ores et déjà, un Etat à majorité palestinienne et où les Palestiniens contrôlent de plus en plus les postes clefs de l'administration et de l'économie. Sans que nos camarades travaillistes israéliens nous aient apporté des précisions, dont on comprend qu'elles doivent, pour le moment, rester confidentielles, nous avons eu le sentiment qu'ils avaient des raisons de penser que le roi Hussein ne se refuserait pas à la recherche d'un tel compromis. Et, il est même permis de se demander si Hussein n'attend pas, pour s'avancer dans le processus de la paix, que les travaillistes soient revenus au pouvoir.

En s'orientant dans cette voie, les travaillistes adoptent la méthode d'organisation de la paix par paliers, par négociations successives, qui est celle des accords de Camp David. Mais à la différence de Begin, ils ne considèrent pas que l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza puisse être le terme du processus de paix ; et c'est pourquoi ils se prononcent contre les nouvelles implantations juives en Cisjordanie.

S'engager dans ce processus signifie-t-il le refus de la négociation avec l'O.l.p. ? Il y a sans doute, sur cette question, des nuances parmi les dirigeants du Parti travailliste. Mais, dans les circonstances présentes, leur réponse de principe est unanime : la « reconnaissance » ne pourra être que réciproque. Ne nous demandez pas, disent-ils, de négocier avec une formation dont la charte prévoit notre disparition. Et ils récusent absolument la comparaison que l'on risque souvent entre l'O.l.p. et le F.l.n. : le F.l.n. ne prévoyait pas de détruire la France. Les déclarations d'Arafat au Club de la Presse d'Europe 1, le 18 mai, et la résolution du Fata, le 1er juin, ne sont pas d'une grande ouverture : « Liquider l'Etat d'Israël », dit le Fata !

Ce que les Israéliens, quasi unanimes, reprochent à Giscard mais aussi à divers leaders européens de l'Internationale socialiste, c'est d'avoir accordé à l'O.l.p. une reconnaissance officielle sans contrepartie : en donnant sans condition, on casse, pensent-ils, le principe même de la négociation, on brise le processus engagé à Camp David, on prépare les conditions d'un nouvel affrontement.

Et, de fait, pour le moment, en Israël, le climat n'est pas à l'apaisement. J'avais en 1976 participé à la délégation conduite par François Mitterrand. La différence est frappante : la tension est aujourd'hui plus vive, l'atmosphère plus nerveuse. C'est plutôt la veillée d'armes que la paix armée.

Et la prolongation de ce climat risque d'avoir d'autres conséquences, dangereuses pour la démocratie israélienne : le succès du Bloc de la foi parmi une partie des jeunes générations, quelques symptômes, rares encore, de risques de développement d'un esprit de caste chez certains éléments de l'armée, sont la preuve que, là comme ailleurs, la démocratie a besoin de la paix.

Si nos camarades travaillistes reviennent bientôt au pouvoir, comme on le pense généralement là-bas, il est raisonnable de penser que les chances de la paix s'en trouveront sensiblement accrues.

Aujourd'hui ils considèrent qu'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes ; en tout cas, ils n'attendent pas grand-chose de l'Europe. Mais ils nous font confiance, à nous, socialistes français ; ils pensent que, nous, socialistes français, nous ne sommes pas résignés à vendre l'existence d'Israël pour du pétrole ; ils savent aussi que notre combat pour l'existence ne se fera pas au prix du droit d'un autre peuple à sa propre existence, à sa liberté. Ils apprécient que nous n'ayons, nous, qu'un seul langage, à Jérusalem, au Caire, à Beyrouth, à Damas. Au nom des socialistes français, nous leur avons répété que leur confiance ne serait pas déçue. ●

(1) 48 heures plus tard, Abba Ebban a été reçu à Bruxelles par le groupe socialiste du Parlement européen devant lequel il a confirmé l'ensemble de ces déclarations.



ges contre 28 % en 1970 alors que la Démocratie chrétienne dépassait à peine 35 % au lieu de 38 % cinq ans plus tôt. Le P.s.i. ayant, de son côté, progressé de 10, 5 % à 12 %, la gauche était en mesure de constituer des « juntes » majoritaires dans six régions (présidence communiste en Emilie, Ligurie, Ombrie et Latium, présidence socialiste en Toscane et dans le Piémont) et dans de nombreuses grandes villes à commencer par Naples et Rome qui ont à leur tête un maire communiste.

Cette poussée de la gauche, qui marquait en fait la fin du « centro-sinistra » reposant sur des coalitions Dc-P.s.i., avait ouvert de grands espoirs qui ne se sont hélas pas confirmés. L'éclatement de la Démocratie chrétienne que certains prédisaient alors ne s'est pas produit. La disparition tragique d'Aldo Moro a même, en définitive, bénéficié à celle-ci malgré les tiraillements qui persistent en son sein. L'accès du P.c.i. au pouvoir régional dans lequel certains voyaient aussi un prélude à son entrée au gouvernement n'a nullement fait avancer les choses en ce sens. Aux élections législatives de juin 1979, la D.c. a regagné une grande partie des suffrages perdus tandis que le P.c.i. reculait de 4 %. Toute la question est de savoir s'il se maintiendra à ce niveau, c'est-à-dire autour de 30 % ou s'il perdra encore quelques points. Quant au P.s.i. qui participe de nouveau au gouvernement avec la D.c., ce qui lui vaut actuellement des attaques répétées de la part du Parti communiste, il espère limiter les dégâts et approcher à nouveau des 12 % d'il y a cinq ans, ce qui lui serait facilité par le fait que le Parti radical ne présente pas de listes à ces élections et soutient au moins indirectement les candidats socialistes dans la mesure où ceux-ci se sont eux-mêmes engagés à appuyer la campagne des référendums que mènent activement les amis de Marco Panella.

Reste à savoir si les petits partis ne bénéficieront pas à cette occasion de la désaffection dont paraissent atteints les grands. Reste aussi à savoir si cette désaffection ne se traduira pas par un certain nombre élevé d'abstentions, phénomène extrêmement rare en Italie mais qui confirmerait que les Italiens sont de plus en plus nombreux à ne plus croire, pour résoudre les problèmes qui les assaillent, aux vertus de la politique institutionnelle. ●

S.n.c.f. : les pilleurs de trains font la loi

A travers la politique de fermeture des lignes secondaires, le jeu du Pouvoir est clair : accélérer le démantèlement d'un service public après en avoir accentué le déficit par des mesures favorisant les investisseurs privés

PAR FREDERIQUE DE GRAVELAINE

L'AUTORAIL de 17 h 38 quitte la gare de Corbigny. Direction Clamecy, Laroche-Migennes. Un de ces petits trains qui parcourent les vallons français, qui drainent des régions rurales pauvres, en voie de désertification. Trop pauvres, trop désertes : depuis le 1er juin, le Corbigny-Clamecy ne circule plus, ainsi que treize de ses petits frères. Au total, plus de cinq cents kilomètres de lignes secondaires que la S.n.c.f. a décidé de fermer.

Pourtant, cris et grincements de dents ne manquent pas autour de ces fermetures brutales. Dans le Morvan, des délibérations de conseils municipaux opposés à la fermeture de la ligne ont été suivies de manifestations. La dernière en date : le 23 mai, les fédérations socialistes de l'Yonne et de la Nièvre ont organisé une prise d'assaut bon-enfant de l'autorail ; dans chaque gare, militants et sympathisants montaient avec banderoles et tracts. Jusqu'à Laroche où Mitterrand a pris la parole dans un meeting sur le thème du démantèlement du service public.

Car il s'agit bien de cela. Partout, la S.n.c.f. justifie ses décisions par le même argument : pas rentable, coût d'exploitation trop élevé par rapport aux recettes. Par exemple, elle annonce que le transfert sur route du service Clamecy-Corbigny permettra d'économiser au moins 1 million de francs par an... Mais population et élus font la sourde oreille à ces arguments, répondant que la faible fréquentation de ces lignes est due à des conditions d'exploitation très défavorables. Le matériel est vétuste et inconfortable, les parcours sont d'une épouvantable longueur et les horaires aberrants. A croire que l'entreprise nationale y a mis une volonté délibérée : lorsque le Paris-Corbigny du vendredi soir partait après 18 heures, il satisfaisait les départs en week-end. Mais son horaire fut avancé tant et si bien qu'il se vida !

La stratégie de l'entreprise est claire : elle refuse les expériences que les élus lui proposent pour améliorer la qualité du service et donc retrouver une rentabilité perdue, même lorsque l'essai ne doit rien lui coûter. La précipitation du Pouvoir est telle qu'il emploie des méthodes de chantage à l'égard des collectivités locales exangues : si vous acceptez de supprimer la ligne et donc d'en porter la responsabilité, l'Etat vous reversera pendant sept ans l'équivalent du bénéfice réalisé...

Dévitalisation accrue

Tant pis si le service public en meurt : il est prouvé que les autocars qui remplacent le chemin de fer perdent entre 30 et 80 % de la clientèle et disparaissent rapidement.

La volonté d'assassinat est manifeste. Et scandaleuse : ce sont des régions entières qui risquent de voir s'accélérer leur déclin. En Dordogne, les cinquante kilomètres de la ligne Sarlat-Saint-Denis doivent aussi être transférés sur route. « Mais c'est toute la ligne Bergerac-Aurillac qui est menacée, explique Lucien Delmas, premier secrétaire de la fédération socialiste du département. Depuis des années, la liaison parallèle Bordeaux-Aurillac par Périgueux et Brive a été favorisée. Si bien que le déficit s'est aggravé sur la liaison sud dont les horaires assurent mal les correspondances, sont trop matinaux ou tardifs. C'est le quart au moins du département qui est menacé par une dévitalisation accrue, alors que la vallée de la Dordogne est déjà sous-industrialisée. Les rares activités qui y restent risquent de disparaître à terme. Par exemple, le centre de traitement des tabacs à Sarlat pourrait être remis en cause puisque toutes ses livraisons se font par fer. »

Il ne faut pas voir là pessimisme excessif : les fermetures de juin ne sont à l'évidence qu'une première série. D'autres sont déjà prévues pour septembre. Comment en serait-il autrement ? Lorsqu'un tronçon est coupé, sa dévitalisation s'accélère. Ainsi, le déficit de Corbigny-Cravant annoncé par la S.n.c.f. atteindrait 4,7 millions de francs alors que celui du tronçon actuellement mis en cause serait de 1,8 million. Pourquoi la section Clamecy-Cravant serait-elle épargnée ? Et avec elles toutes les lignes bourguignonnes dont les conditions d'exploitation lui ressemblent comme des sœurs ?

Dans tous les départements, le même raisonnement est tenu. Lorsqu'il s'agit de fermer Nantes-Chateaubriant, deux villes de première importance pourtant, on sait que c'est tout le réseau breton, ou ce qu'il en reste, qui est menacé. Par exemple. Car l'enjeu est d'importance. Le contrat d'entreprise signé entre l'Etat et la S.n.c.f. l'an dernier l'autorise à fermer les services qui lui semblent trop déficitaires. Cela afin d'assurer son équilibre financier. En s'inspirant du rapport Guillaumat.

Ce rapport, au nom du libéralisme et de la suprématie de la route, prône la fermeture de 20 000 km de lignes au trafic marchandise, la disparition des omnibus et des services de cars dans les zones trop faiblement peuplées, la dépéréquation des tarifs, les voyages sur les petites lignes coûtant plus cher que sur les grandes, seules rentables... Les investissements ferroviaires accordés par l'Etat vont dans le même sens, restant très inférieurs aux besoins et aux investissements routiers et autoroutiers : 20 milliards par an, soit quatre fois plus.

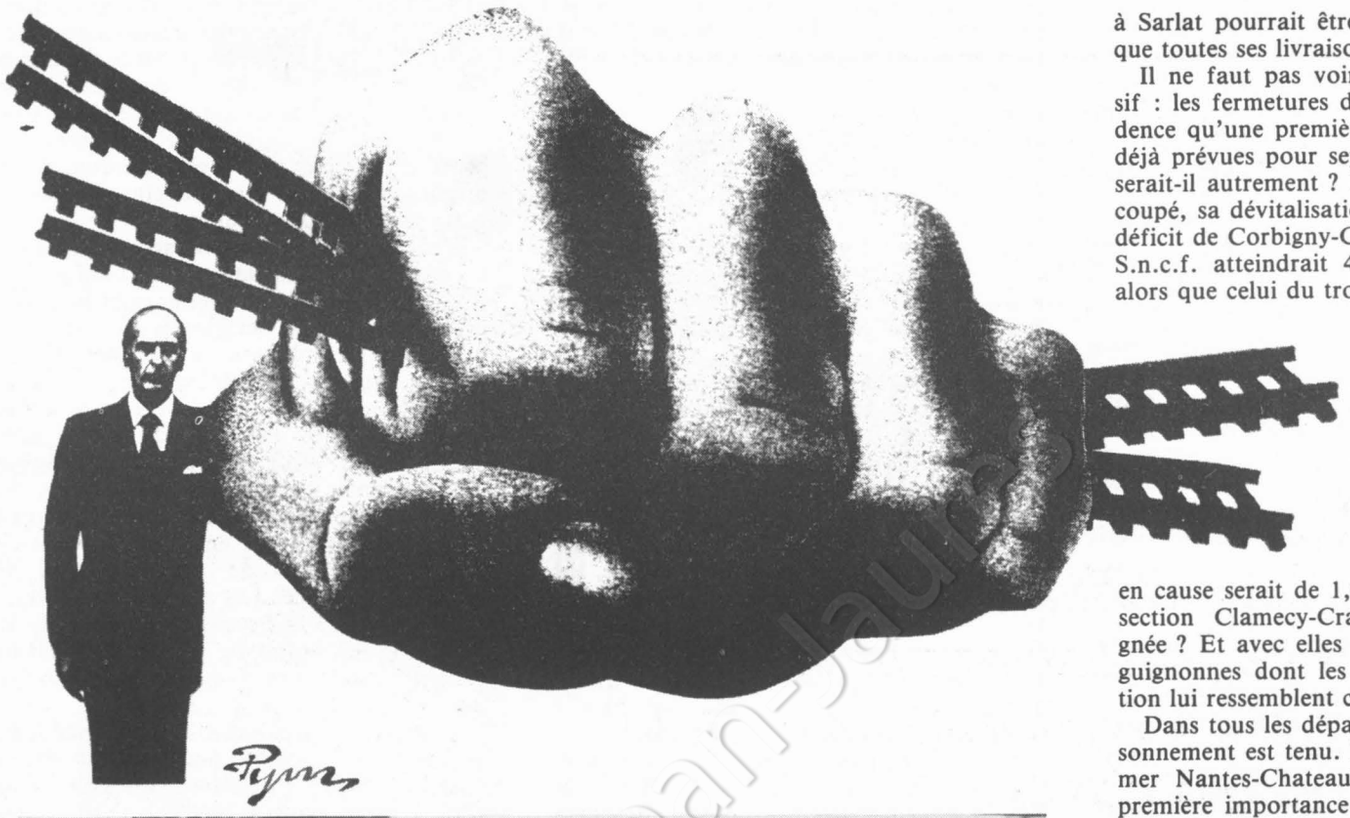



Manifestation pour sauver une ligue secondaire dans le Rhône.

L'ensemble du secteur public est menacé

A travers cette politique, le jeu du Pouvoir est clair : accélérer le démantèlement d'un service public, après en avoir accentué le déficit par des mesures favorisant les investisseurs privés. En 1982, le statut de la S.n.c.f. doit être revu. Que restera-t-il de la nationalisation ?

Cette offensive anti-S.n.c.f. n'est d'ailleurs pas unique en son genre ; c'est l'ensemble du secteur public qui est menacé : Sécurité sociale, enseignement, P.t.t... Toujours avec les mêmes méthodes et les mêmes prétextes : le déficit.

Pourtant, les chiffres que le gouvernement jette en pâture à l'opinion sont toujours sujets à caution. Lorsque la S.n.c.f. annonce un déficit précis pour une ligne particulière, elle jette de la poudre aux yeux. Elle ne pratique pas la comptabilité analytique, on ne sait donc pas comment elle trouve ces chiffres dont elle ne permet pas la vérification.

Confrontés à cette politique, les socialistes ont choisi de relancer l'action à la base sur ces thèmes qui mobilisent une large partie de la population. Pour cela, un instrument privilégié est en train de se mettre en place, les comités de défense du secteur public, rattachés au secrétariat national au secteur public dirigé par Michel Charzat. Outils décentralisés, instruments de rencontre privilégiés avec la population, ces comités s'inspirent du premier du genre, monté en Dordogne il y a un an. Il comprend quatre collèges : les élus, les syndicalistes, les institutions et les associations. Ici, comme dans l'immense majorité des cas, le

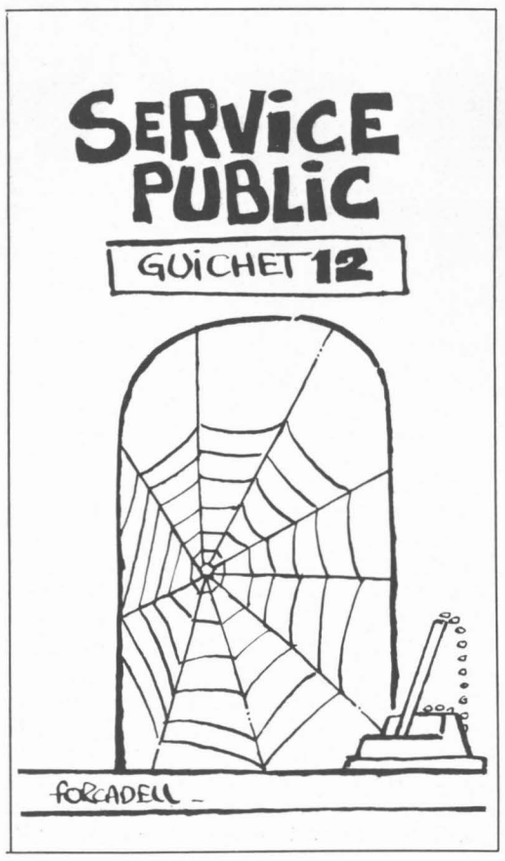



« Petit train » montagnard.

P.c. et à sa suite, la C.g.t. ont refusé de participer. Ce qui ne l'a pas empêché d'être très actif : pétitions, qui ont recueilli des milliers de signatures et une centaine d'approbations de conseils généraux, manifestations qui peuvent regrouper plus de mille participants. Ici, les syndicats gardent l'initiative des actions, parallèlement aux interventions politiques multipliées par les élus, chaque organisation assurant le relais des décisions prises en comité.

Une question de principe

Une vingtaine de comités de ce type est déjà en place, s'intéressant aussi bien aux fermetures d'écoles qu'aux services ferroviaires. Mais parfois ils ont du mal à démarrer, lorsque « l'union à la base » est trop évidemment refusée par les communistes. Ainsi dans le Cantal où la C.g.t. n'a pas hésité à organiser une rencontre concurrente à la manifestation du comité, sur les mêmes lieux, les mêmes thèmes, à la même heure, avec des tracts disant les mêmes choses...

Heureusement, l'éventail des forces qui participent aux comités est très large. Souvent, Amis de la Terre, associations de consommateurs, syndicalistes agricoles, parents d'élèves y côtoient usagers et militants politiques. Sur des problèmes ponctuels, ils obtiennent parfois satisfaction, comme pour le maintien d'une école rurale. Mais la lutte promet d'être sévère dans les mois qui viennent, face à la détermination absolue du gouvernement.

Malgré tout, céder serait dramatique. Parce que cela reviendrait à accréditer l'idée que les services en milieu rural sont inéluctablement déficitaires. Parce que la désertification de la France s'en trouverait accélérée et le service public bafoué. Comme le rappelle François Mitterrand, « c'est une question de principe ». Le pricipe de l'égalité des citoyens. ●



Sur un banc devant l'auberge de Fontaine-de-Vaucluse, un visiteur ami : Léo Ferré.



Fontaine-de-Vaucluse : la table fraternelle des Ajistes.

Des Auberges de moins en moins rouges...

Si sacs à dos, culottes et cheveux courts, internationalisme militant, c'est bien fini... les Auberges de jeunesse restent malgré tout des carrefours de liberté, d'aventure et de vacances pas chères

PAR GILBERT SANS

LES voyages forment la jeunesse. Encore faut-il en avoir les moyens ! Aujourd'hui comme hier les jeunes n'ont pas toujours les moyens de s'offrir le cinq-étoiles du coin. Et puis il y a voyager et voyager : on peut certes voyager comme une valise. C'est ce que font en gros les touristes occidentaux fortunés à Bali et ailleurs. On peut aussi vouloir voyager autrement. C'est le désir des jeunes des auberges : rencontrer, confronter, échanger, connaître.

De cette idée et de cette nécessité est née en 1929, à Bierville, en France, la première auberge de jeunesse, fondée par Marc Sangnier. Presque immédiatement c'est la rencontre avec les syndicats et le mouvement populaire. 1936 : congés payés, semaine de quarante heures ; les auberges de jeunesse s'identifient aux combats du Front populaire et reconnaissent en Léo Lagrange un de leurs pionniers. Aujourd'hui : deux cents auberges en France, cent trente mille adhérents !

Tout n'a pas toujours été facile. Les auberges de jeunesse étaient d'abord pour les bourgeois bien-pensants des lieux mixtes de perdition où des jeunes filles se promenaient « même » en short. Ce qu'il aura fallu de courage et de ténacité militantes aux jeunes des auberges pour faire front à l'hypocrisie sociale et aux idées réactionnaires ! Durant la Seconde Guerre mondiale, les auberges de jeunesse seront pratiquement interdites en zone nord. En zone sud, certains groupes, certaines auberges deviendront des foyers de résistance. Divergences et compétitions de la Libération, il faudra attendre 1956 pour la réunification et la création de la Fédération unie des auberges de jeunesse (F.u.a.j.).

Les temps ont changé. Aujourd'hui les centaines de milliers d'utilisateurs, de quatorze à trente ans, des auberges en France et dans le monde cherchent davantage à fuir — pour pas cher — les villes de béton, le métro-boulot-dodo, qu'à retrouver des concepts d'internationalisme et de mixité-camarade qui, s'ils étaient loin d'être passés dans les faits à l'origine, ne présentent plus à l'heure actuelle la même charge contestataire.

« Les difficultés de notre association sont celles de toutes les associations, dit Pierre Lombardo, secrétaire général de la F.u.a.j. On ne peut pas évacuer la question économique. Derrière le discours gouvernemental il n'y a rien : pas de crédits, une fiscalité qui désavantage les associations. Cette année les subventions augmenteront de moins de 20 %, ce qui en fait équivaut à une régression de 10 à 12 %. Nous sommes un mouvement mais aussi un organe technique qui doit gérer au mieux son patrimoine. Imaginez ce que signifie un budget amputé de 10 ou 20 % ! »

Si, liée à l'augmentation du coût de la vie, la carence de l'Etat se fait cruellement ressentir, les auberges de jeunesse n'en persistent pas moins à cultiver le concept toujours révolutionnaire d'autogestion. A tous les niveaux — local, départemental, national — seuls les militants ont la parole. Chaque auberge est dirigée et animée par un groupe volontaire de jeunes.

Une famille composée d'amis

Les carences budgétaires du libéralisme avancé... Dans la région parisienne, très militante, un service de voyages internationaux sert à financer les activités des auberges. Des voyages où les jeunes participants gèrent leur propre budget. C'est l'aventure. Destinations principales : Inde, Indonésie, Sud-Est asiatique et Mexique ; avantage économique supplémentaire : il existe un fort réseau international d'auberges de jeunesse où l'accueil se fait fraternellement... et à prix imbattables. Ainsi l'auberge de Cepoy, à cent dix kilomètres de Paris, a été entièrement financée par les bénéfices des voyages, sans aucune subvention. Installée dans un ancien château, idéale pour le repos — des péniches glissent paisiblement sous les fenêtres — cette auberge fonctionne selon un système autogestionnaire sympathique, basé entièrement sur le militantisme. Les sacs à dos, les culottes et les cheveux courts c'est bien fini, mais la fidélité aux principes de libération de la personne humaine demeurent.

Comment vit une auberge de jeunesse ?

Département agricole et touristique, le Vaucluse ne compte qu'une seule auberge de jeunesse. « Mais d'une famille qui ne serait composée que d'amis ! » précise tout de suite Claude, le Père-aubergiste, c'est l'appellation traditionnelle un peu rétro, un méridional moustachu, exubérant, toujours « le cœur sur la main » comme on dit. Perchée sur les hauteurs de Fontaine-de-Vaucluse, un magnifique village agrémenté l'été d'un son-et-lumière particulièrement ringard, l'auberge reçoit toute l'année les individuels et les groupes (scolaires, comités d'entreprise, etc.). On y dort et on y mange, dans une liberté totale, pour moins de vingt francs par jour, les journées seulement rythmées par le cycle du soleil, les parties de boules, la senteur des herbes de Provence et... l'heure du pastis. Ici pas de gentils animateurs, chacun se prend en charge. « Chacun peut faire sa propre bouffe, dit Tonio, jeune président départemental, un Grec natif de Tunis, replié en Occitanie, sémillant et jovial, mais les « ajistes » doivent passer le coup de balai et ranger les chambres. » Par quoi commence l'autogestion !

Pour les jeunes d'aujourd'hui, les auberges constituent d'abord la possibilité de voyager et de prendre des vacances sans être riche. C'est l'ouverture vers un grand bouillonnement d'activités : cent dix stages différents, de la voile à la poterie, du cyclotourisme à la musique. C'est encore choisir, contre les vieilles habitudes, une certaine forme de rupture. ●

* Fédération unie des auberges de jeunesse, 6, rue Mesnil, 75116 Paris.

* F.u.a.j. Région parisienne, 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, 75009 Paris.

* Auberge de Cepoy, 25, quai du Port, 45120 Chalette-sur-Loing.

* Auberge de Fontaine-de-Vaucluse, chemin de la Vignasse, 84800 L'Isle-sur-Sorgue.

LA JEUNESSE DU PARTI

Quelle est la place des jeunes dans la société capitaliste ? Quel est leur avenir ? Que réseve à la jeunesse la société actuelle ? Le chômage d'abord — huit cent mille jeunes sont demandeurs d'emploi — les inégalités, et la répression. Ces réflexions, les quatre cents délégués départementaux qui se sont retrouvés samedi dernier à Créteil pour la Convention nationale sur les problèmes de la jeunesse ont dû se les faire bien souvent.

Mais il était naturel que le Parti socialiste s'interroge collectivement et réponde à une question majeure pour son fonctionnement quotidien : « L'avenir et la place du mouvement de la jeunesse socialiste au sein du Parti. »

Près de 80% des militants ont défini le M.j.s. comme un secteur d'action du Parti. Car c'est à un parti tout entier de prendre en charge les problèmes de la jeunesse, d'y réfléchir, de proposer des actions. Et, pour que l'ensemble des militants, quelle que soit leur génération, puissent prendre en compte les besoins et les espoirs de la jeunesse, outre des actions concrètes et ponctuelles, c'est une « charte des libertés pour la jeunesse » qui va être élaborée.

L'importance de ce secteur d'action est évidente. Léon Blum avait déclaré : « Un parti sans jeunesse est un parti sans avenir. » Or, pour que « la jeunesse » participe aux luttes, à la vie du Parti, encore faut-il qu'elle retrouve dans la pratique et les propositions de ce dernier un écho direct de ses problèmes. La Convention de Créteil a applaudi François Mitterrand quand il a insisté sur cet aspect des choses.

Mais les participants à cette Convention ont affirmé leur volonté de voir les jeunes devenir responsables. D'eux-mêmes, de leur avenir. Dans une société où l'individualisme précède souvent la démission, il était nécessaire de rappeler cette notion. ●

L'ELECTION DE CLAUDE JULIEN

La campagne électorale qui s'est déroulée pendant plusieurs mois au sein de la rédaction du « Monde » s'est achevée dimanche par le succès de Claude Julien, placé en tête depuis le début mais qui a enfin dépassé la barre des 60% de suffrages que la Société des rédacteurs avait fixée pour désigner celui qui succédera le 1er janvier 1983 à Jacques Fauvet.

Cette procédure est assez exceptionnelle dans la presse française pour qu'on en salue le déroulement démocratique. L'affrontement entre les partisans de Claude Julien et ceux d'Alain Jacob, qui restait seul en lice contre lui, a été parfois vif mais, en fin de compte, chacun s'est incliné devant la loi de la majorité : 62,8% des parts au premier contre 34,8% au second. Il reste à franchir une dernière étape puisque c'est en définitive la S.a.r.l. « le Monde » qui devra désigner le futur directeur du journal à la majorité des deux tiers des parts. Mais il ne fait guère de doute qu'elle ratifiera le choix de la Société des rédacteurs qui possède d'ailleurs à elle seule 40% des parts de la S.a.r.l.

Claude Julien, qui était depuis 1973 rédacteur en chef du « Monde diplomatique », a donc deux ans et demi devant lui pour se préparer à ses nouvelles fonctions qu'il exercera dans la continuité de Jacques Fauvet. Ceux qui espéraient qu'après le départ de celui-ci « le Monde » se rapprocherait du Pouvoir ont certainement vu sans plaisir l'élection de Claude Julien.

C.E.

Petites annonces

Tarifs	La ligne H.T.	La ligne T.T.C.
Offres d'emploi (minimum 5 lignes)	22 F	25,87 F
Demandes d'emploi	12 F	14,11 F
Immobilier	18 F	21,17 F
Divers	18 F	21,17 F

1. Ecrivez votre texte sans aucune abréviation et comptez votre nombre de lignes. Trois lignes au minimum (47 signes par ligne blancs compris).

2. Reportez-vous au tarif et calculez le montant en fonction du prix unitaire de la ligne. L'adresse ou la domiciliation au journal sont à inclure dans votre nombre de lignes.

3. Joignez un chèque bancaire, un mandat-lettre ou un virement postal trois volets correspondant au montant final. Libellez votre titre de règlement à l'ordre de « l'Unité ». Tout courrier doit porter le numéro de référence de la petite annonce.

OFFRES D'EMPLOI

Réf. 051. Ecole municipale de musique agréée du 2e degré de la ville de Villefranche (Rhône) recrute par voie de concours sur titres un « responsable de classes d'ensembles » — formation en écriture (harmonie-contrepoint) exigée ainsi qu'une bonne expérience de l'enseignement musical auprès des enfants et des adultes — de la direction d'ensembles variés — de l'organisation de concerts et d'animations.

Traitement net mensuel de début : 4 300 francs.

Adresser candidature avec curriculum vitae et copie des diplômes à monsieur le maire (Service du personnel) avant le 16 juin 1980.

Réf. 052. Recrute pour Cabinet du Conseil général, homme ou femme secrétaire général ou secrétaire général adjoint de ville importante. Connaissances finances collectivités locales/budget.

Adresser candidature au journal (12, cité Malesherbes 75009 Paris) qui transmettra.

Réf. 053. Arco société d'architecture Paris 9e recherche dessinateur 2e échelon.

Téléphoner 285.02.40 J. Dolivet.

Réf. 054. Commune des Yvelines, 9 000 habitants cherche urgent un commis connaissance état-civil, élections.

Adresser candidature au journal (12, cité Malesherbes 75009 Paris) qui transmettra.

Réf. 055. Section socialiste dans commune à direction socialiste banlieue parisienne recherche collaborateur ayant des connaissances techniques en journalisme pour rédaction et composition du journal local, et assurer tâches de permanence dans le local de la section.

Adresser candidature au journal (12, cité Malesherbes 75009 Paris) qui transmettra.

La fête de la Rose
de la Fédération du Bas-Rhin
aura lieu le dimanche 8 juin
de 14 h à minuit au Centre culturel de Strasbourg-Neudorf.

Avec la participation de deux secrétaires nationaux, Jean-Pierre Chevènement et Marcel Debarge.

Nombreux stands étrangers.

Les samedi 7 et dimanche 8 juin
Septième fête de la Rose à Molineuf
par la Fédération du Loir-et-Cher
Avec la participation du Bayou sauvage et de Mouloudji.
Allocution politique de Paul Quilès.

A Issanka,
les 7 et 8 juin
Fête de la Rose
organisée par la Fédération de l'Hérault
Avec Marcel Amont et Henri Tachan.
Animation permanente pour les enfants, théâtre et nombreux débats.
Participation de Lionel Jospin
à 17 h le dimanche.

La Fédération de l'Eure
organise le 15 juin
une fête à Evreux
— Spectacle pour enfants.
— Débats avec Louis Mexandeau, Edwige Avice et Claude Michel. Philippe Chatel à 16 h.

Allocution politique de François Mitterrand à 12 h 30.

La Fédération du Lot-et-Garonne
organise les 21 et 22 juin
sa fête annuelle à Tonneins (parc Feron)
Variétés avec Fulbert Cant et Henri Tachan.
Allocution politique de Jean Poperen.

Directement du producteur

CHAMPAGNE
BARON FUENTE

Vigneron, 21 av. F.-Drouet
02310 Charly-sur-Marne

Tarif sur demande.
Tél. : (23) 82.01.97



« Euridice » de Caccini.

AVENTURES THEATRALES

IV. Chambardement lyrique à Rennes

PAR JEAN-PAUL LIEGEOIS



Françoise Gründ pendant une répétition.

C'EST une question qui préoccupa toujours Jean Vilar : pourquoi, au fil des siècles, les hommes ont-ils séparé musique et art dramatique ? Il le regrettait. Il s'employa à réconcilier les deux genres : aujourd'hui encore, le « théâtre musical » est une des originalités du Festival d'Avignon. Est-ce suffisant ? Vilar a-t-il été suivi ? La contamination ne semble guère avoir eu d'effets... Ici, ce sont de coûteux et fastueux opéras de province qui jouent à comparer leurs distributions et leur affiche avec l'Opéra de Paris : pour des raisons budgétaires, ils sont toujours perdants ; et, pour l'essentiel, seule la bourgeoisie locale y vient étrenner régulièrement ses nouveaux habits. Là, ce sont de vénérables et dérisoires théâtres municipaux : l'opérette y règne, désuète et anachronique, barrant à jamais le chemin de la scène à Mozart et à Rossini ; le public y est à la fois populaire et ancestral.

Nombre de municipalités socialistes ont hérité de l'une ou l'autre de ces deux situations. Comment s'en sortir ? Laisser faire ou trancher dans le vif ? Si l'on met de côté les préoccupations purement électoralistes, il faut bien reconnaître que le problème est embarrassant : pourquoi supprimer un secteur de la vie culturelle d'une cité sous prétexte qu'il est élitaire ou dépassé ? Ne s'agirait-il pas au contraire de sauvegarder une espèce artistique en voie de disparition ? Et, si l'on décide de ne plus la subventionner, donc à court terme de la faire disparaître, par quoi la remplacer ? Les villes à gros budget, Lille ou Marseille par exemple, ont choisi de jouer les mécènes : musiciens, choristes, danseurs, chanteurs et chefs d'orchestre leur doivent de n'être pas au chômage. Ailleurs, c'est l'immobilisme : l'opéra ou l'opérette subsistent encore ; mais, mieux vaudrait dire qu'il s'agit d'une mort lente. Et personne n'est satisfait : ni les élus, ni la population concernée. Quant à l'Etat, il se désintéresse complètement de la chose.

Dans cette grisaille, un rayon de soleil pourtant : le choix fait par la ville de Rennes... Quand le socialiste Edmond Hervé et sa liste d'union de la gauche gagnent les dernières élections municipales, ils reçoivent en héritage culturel un ensemble assez contradictoire : des quartiers qui commencent à bouger, une maison de la culture au rayonnement national et international, et un théâtre municipal qui vivote. Il coûte cher à la ville ce théâtre municipal, plus cher que la maison de la culture ! Nous arrivons bientôt au XXIe siècle et la programmation du théâtre municipal de Rennes semble tout droit sortie du XIXe siècle : conférences, théâtre de boulevard et opérettes y alternent tristement. L'opérette domine : pratiquement une par semaine pendant la saison. Et alourdit la facture : pour elle seule, la ville entretien en permanence des chœurs et un corps de ballet. Que faire de ce vieil édifice ?

Le bâtiment était vétuste. Pour des raisons de sécurité, il devenait urgent de le restaurer. La municipalité, courageusement, décida de profiter de la période des travaux pour faire « autre chose ». Le théâtre municipal est actuellement en cours de réfection. Il ne rouvrira qu'en décembre 1980, sous l'appellation de « Théâtre de la ville de Rennes ». Son nouveau visage se profile déjà. Bien différent du précédent. Le lyrique y aura toujours sa place, mais il ne s'agira plus tout à fait du même lyrique...

Martial Gabillard est un des maires adjoints chargés de la culture. A ce titre, il est un des responsables du « chambardement lyrique » de Rennes. « Voyons les choses en face, dit-il. Ce qui se passait au théâtre municipal n'était pas de très grande qualité et plutôt répétitif. Un public âgé et traditonnaliste venait souvent revoir les mêmes spectacles lyriques montés en quelques jours. Mille personnes en deux représentations pour une œuvre dans le genre du « Pays du sourire ». Tout autre style était boudé. Une folie qui, chœurs et ballets compris, coûtait cinq millions de francs, chaque année, à la ville. Il nous a semblé urgent de revoir tout cela. En évitant de tout mélanger. »

Les élus rennais ont séparé les secteurs artistiques qui se « bouffaient l'air » à l'intérieur du théâtre municipal. Ils ont recherché une solution pour chaque secteur : danse, musique, théâtre lyrique. Le Théâtre chorégraphique de Rennes a été créé et sa direction a été confiée à Gigi Gheorge Caciuleanu ; pour une fois, l'Etat a accordé une participation financière, à parité avec la ville. Caciuleanu ne se contente pas de signer des chorégraphies de qualité ; il porte la danse dans les quartiers et les écoles ; il fait se confronter les professionnels et les amateurs. Résultat : il y a quelque temps, une « Semaine de la danse » a attiré douze mille Rennais. Côté

musique, la municipalité voudrait monter un orchestre régional, mais l'Etat se fait tirer l'oreille. Des négociations sont en cours. En attendant, grâce aux professeurs du Conservatoire, un orchestre d'une quarantaine de musiciens donne quelques concerts annuels et soutient les œuvres lyriques.

Restait le lyrique proprement dit. « Il fallait d'abord, explique Martial Gabillard, que la programmation lyrique continue pendant les travaux. Il fallait, dans le même temps, chercher un nouveau public et un nouveau répertoire. La maison de la culture était l'outil dont nous avions besoin. N'est-ce pas là qu'avait été repris en 1976, après cent trente-trois ans d'oubli, « Tancredi » (1) de Rossini ? » C'est ainsi que Chérif Khaznadar, directeur de la M.c. de Rennes, s'est retrouvé à la tête d'une programmation supplémentaire pour 1979-1980 : « La maison de la culture de Rennes accueille le théâtre municipal », disent les affiches.

L'opération n'était pas gagnée d'avance. Le public du théâtre n'avait jamais mis les pieds à la M.c. ; le public de la M.c. n'avait jamais fréquenté le théâtre. Allaient-ils accepter de se côtoyer ?

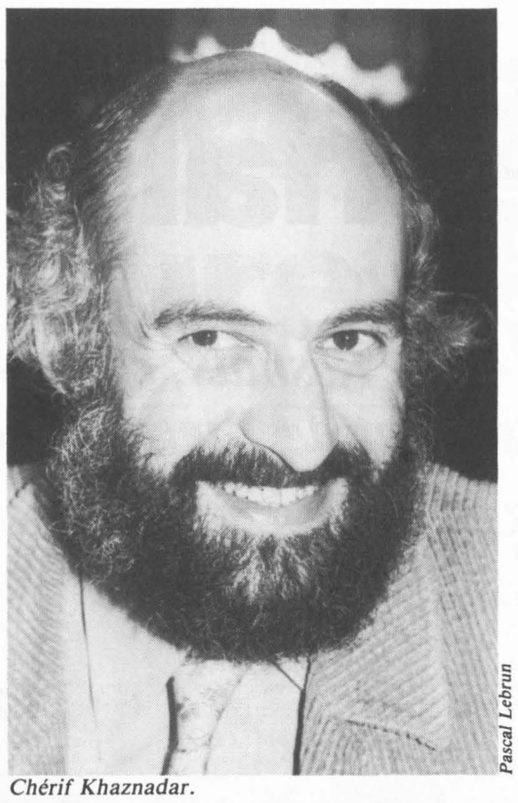

Chérif Khaznadar. *Pascal Lebrun*



« Le Sorcier » de Philidor.

Allaient-ils s'éviter et déserter les spectacles ? Chérif Khaznadar connaissait l'enjeu : « J'ai parié pour un élargissement du répertoire. Au lieu de reprendre uniquement et sempiternellement les mêmes œuvres, j'ai décidé d'ouvrir sur le passé, sur des œuvres oubliées, et sur l'avenir, sur la création d'œuvres résolument différentes. » Ainsi, les « traditionnalistes » ont eu leurs spectacles, avec « Nini la chance » et « la Perichole ». Les amateurs de classicisme et de qualité ont eu droit à « la Belle Hélène » et au « Viol de Lucrèce ». Ceux qui avaient aimé « Tancredi » n'ont pas été oubliés : « Euridice » de Giulio Caccini, « Machines à sous portes du ciel » et « le Sorcier » de Philidor les ont comblés. Jamais encore le lyrique n'avait connu pareille floraison à Rennes !

Pierre-Yves Heurtin, autre maire adjoint responsable des questions culturelles, n'est pas mécontent du résultat : « On a fait une petite révolution. Elle laissera des traces. Pour le moment, elle est responsable de quelques plaies. Mais la cicatrisation viendra. Bien sûr, certains éléments de la population, particulièrement conservateurs, ne sont pas venus à la maison de la culture. Mais ils ne sont pas nombreux. Tous ceux qui ont eu l'audace de sauter le pas ne le regrettent pas : il n'y avait pas un mécontent à la sortie du « Viol de Lucrèce » ; et « Euridice » a vu applaudir au coude à coude deux publics qui ne s'étaient jamais rencontrés. Oui, nous avons dérangé, violé peut-être quelques Rennais. Mais c'était nécessaire. C'était cela ou la mort du lyrique. »

Les résultats obtenus sont d'autant plus méritoires que tout s'est fait avec des moyens très minces : 1,7 million de francs de subvention à la M.c. pour l'accueil et les créations ; soit le coût moyen d'un seul opéra ! « Cela n'a été possible, précise Chérif Khaznadar, qu'à deux conditions : que nous économisions sur les décors et sur les chœurs, que nous jouions le jeu de la co-production. Nous avons monté « le Sorcier » en co-production avec Angers. Nous sommes en pourparlers avec Orléans, Caen et Nantes. La co-production est certainement la formule d'avenir du lyrique en province. »

L'avenir du lyrique à Rennes ? La municipalité a pris sa décision : quand le Théâtre de la ville de Rennes rouvrira, c'est Chérif Khaznadar qui le mettra sur ses rails. Certains Rennais vont crier au cumul : « Un seul homme pour diriger et la M.c. et le théâtre, c'est inacceptable ! ». Martial Gabillard n'est pas de cet avis : « Pour nous, c'est la meilleure solution. Il nous fallait éviter un piège : la concurence, l'antagonisme entre le théâtre et la M.c. Avec un seul homme pour veiller au grain, nous sommes assurés qu'il y aura une politique de complémentarité entre les deux établissements. »

Chérif Khaznadar a bien saisi le souhait des élus : « Je vais mettre en place, pour la saison prochaine, un système d'abonnements qui permettra au public de fréquenter alternativement le théâtre et la maison de la culture. Je vais faire en sorte que des manifestations qui se déroulaient exclusivement dans un lieu s'installent aussi dans l'autre. La complémentarité ? C'est l'idéal. Mais c'est un choix qui n'est possible que lorsqu'il y existe une politique globale à l'échelle de la ville qui le permette. C'est le cas à Rennes. La population devrait en être le premier bénéficiaire. »

Parions également que le lyrisme risque de s'en très bien porter : il sera désormais présent et au Théâtre de la ville de Rennes et à la maison de la culture de Rennes. Il faudra que les Rennais s'y habituent définitivement : la saison prochaine, « Bastien, Bastienne » sera donné à la M.c. et « Roméo et Juliette » au Théâtre. Françoise Gründ a, entre autres, signé la mise en scène, les décors et les costumes d'« Euridice ». C'est elle qui doit monter « Bastien Bastienne ». Elle se prend à rêver : « Ah ! si tous les gestionnaires des villes de France avaient la même ouverture d'esprit que ceux de Rennes !... » L'exemple de Rennes montre en effet que, tel un phénix, le théâtre lyrique peut très bien renaître de ses cendres et donner raison à Jean Vilar. Si on lui en donne les moyens... ●

(1) Cette version de « Tandredi » de Rossini, saluée unanimement par la critique, a été enregistrée sous label Arion (Coffret Arn 338 010). Voix : Patricia Price, Hannah Francis, Elisabeth Stokes, Keith Lewis, Tom Mc Donnel et Peter Jeffes. Solistes, chœurs et orchestre sous la direction de John Perras.

Radio 7 : jeunes avec un J comme dans giscardisme...

Radio 7, antenne giscardienne en direction des jeunes, est avant tout la réponse du monopole aux radios libres et autres stations pirates

PAR PAUL LEDUC

LORSQU'UNE nouvelle station de radio se crée en France, comme c'était le cas le 2 juin pour « Radio 7 », on est en droit de se poser quelques questions...

Annoncée par Valéry Giscard d'Estaing, alors qu'il s'adressait au Bourget aux jeunes giscardiens, Radio 7 est en fait née sur le papier dès l'été 1979. René Marchand qui dirige le secteur développement de la « maison » a engagé Patrick Meyer, un fonceur, pour mener à bien une mission très spéciale : monter deux radios locales à Paris, l'une destinée au troisième âge, « Radio vie nouvelle » et la seconde, « Radio 7 » qui doit faire vibrer tous les jeunes électeurs. Meyer s'installe dans un bureau de Radio-France, à deux pas de la présidence. Il a trois mois pour passer au stade opérationnel...

Avec son premier assistant, Jean Martinelli, il commence sa prospection des nouveaux talents radiophoniques de l'Hexagone. Meyer ne veut pas des professionnels habituels des ondes. Il rejette le star system... qui est bien trop cher pour les crédits qu'on lui accorde !

En novembre, Patrick Meyer a fini par réunir une équipe complète : cinq animateurs et autant de journalistes, qui doivent à eux seuls combler dix-sept heures d'antenne quotidienne. Chaque animateur se prépare à assurer trois heures d'antenne chaque jour du lundi au samedi. Les émissions sont constellées d'interviews rapides, de gags sonores, de « jingles » et de reportages sur bandes : tout ce que Patrick Meyer appelle communément « la crème du gâteau » et qui demande des heures de production en studio. Pour lui ce qui compte avant tout c'est l'emballage ; ne dit-il pas lui-même, en ce qui concerne la musique : « Ça n'est pas le gâteau qui est important, c'est la crème que l'on met par-dessus »...

Patrick Meyer a toutefois un vrai problème : la radio qu'il construit pour les jeunes doit avant tout séduire les adultes qui l'ont commanditée, Radio-France, et son conseil d'administration, le ministère de tutelle et enfin d'Elysée. Car Radio 7 est avant tout la réponse du monopole aux stations pirates, aux radios libres. Tout en conservant l'étiquette « Radio-France ». Par exemple, alors que dans les « stations pirates » c'est la même personne, le « disc-Jockey » qui annonce et manipule les disques, à Radio-France, c'est impossible : les méthodes de travail en studio de Radio 7 sont rigoureusement les mêmes que celles d'une radio traditionnelle du type France-Inter ! Alors où est la différence ? Dans l'information ?



Pas vraiment. Si Radio 7 possède sa propre équipe de journalistes, ceux-ci doivent se limiter à d'inoffensifs sujets « magazines ». L'information dite sérieuse — donc politique — passe par les deux rendez-vous quotidiens (13 h et 20 h) où Radio 7 se branche sur le réseau France-Inter : entre deux tranches de rock music les jeunes auditeurs vont pouvoir avaler leur dose quotidienne et ronflante d'information officielle.

Une manière comme une autre, en cette période d'élections où chaque voix va devoir compter, d'élargir une clientèle électorale potentielle.

La première date d'ouverture d'antenne avait été fixée au 15 décembre 1979. Elle fut sans cesse reportée car le feu vert de l'Elysée tardait. En attendant, dans le studio qu'on leur a construit, dans un ancien bar du « Palais de gruyère », animateurs et journalistes font des émissions à vide pour s'entraîner. Le résultat est impressionnant : les émissions ont un son nouveau et sophistiqué, c'est une B.d. radiophonique à la limite de la perfection... mais chaque heure de programme nécessite au moins douze heures de préparation. Mathématiquement, en temps d'antenne réelle et quotidienne, maintenir une telle qualité paraît, à long terme, irréalisable avec les moyens et le personnel dont dispose la station. Mais comme le dit Meyer : « Il y en a des centaines qui attendent derrière la porte... » Il applique ainsi la technique du « presse-citron » : obtenir un maximum de rendement pour un minimum de frais. Si ses collaborateurs ne tiennent pas le choc, ils prennent la porte ou le chemin de la maison de repos...

Sous-payés, les animateurs de Radio 7 doivent être aussi interchangeables entre eux. De toute façon, le directeur de Radio 7 se vante de posséder une doublure destinée à « couvrir », le cas échéant, chaque animateur. Le danger de cette productivité à outrance c'est qu'elle est en totale opposition avec le fondement même d'une radio : c'est-à-dire la musique, une discipline artistique née de la pensée consciente de son créateur, l'artiste.

A vouloir faire une radio de grande consommation, Patrick Meyer risque fort de voir se retourner contre lui la poudre aux yeux qu'il a lui-même lancée : on ne fait peut-être pas de la radio avec des sentiments... mais une radio sans « feeling » risque fort d'y perdre sa personnalité, son identité et, par là même, tout intérêt. ●

Le miracle Resnais

"Mon Oncle d'Amérique", le dernier film d'Alain Resnais, c'est d'abord la voix de la conscience contre celles de l'obscurantisme et de l'irrationnel religieux

PAR GILBERT SANS



Nicole Garcia et Roger Pierre dans « Mon Oncle d'Amérique ».

A la poursuite de leur propre devenir, saisis par le hasard, deux hommes et une femme stationnent en équilibre entre le bonheur et le malheur tel un funambule inquiet sur son fil tendu. Certains tombent, se relevant quelquefois, d'autres traversent. C'est la vie.

Patiemment tissé d'après l'œuvre écrite du biologiste Henri Laborit, « Mon Oncle d'Amérique », dernier film d'Alain Resnais, a obtenu le Prix spécial du jury à Cannes ; et c'est justice. Ce film de deux heures, d'une rigueur de construction et de démonstration toute scientifique, arrive à point. Le discours est implacable. L'art du cinéaste nous permet de découvrir l'œuvre du savant ; l'imaginaire au service de la réalité.

Ni providence, ni fatalité

Si nous comprenons bien Laborit, tout peut s'expliquer : de l'ulcère d'estomac à la lutte des classes, en passant par toute la panoplie de l'agressivité psychique et sociale. Il fallait absolument avoir vu « Mon Oncle d'Amérique » avant de se rendre au Barnum papal du Bourget où, le matin d'un dimanche, sans plus de respect filial, les scouts d'Europe et les autres, ceux de France, se sont joyeusement et fort charitablement tapé dessus. Ç'aurait pu figurer dans le film. « Mon Oncle d'Amérique », c'est d'abord la voix de la conscience contre celle de l'obscurantisme. Il n'est ni providence ni fatalité, disent Laborit et Resnais. La soumission des hommes à l'irrationnel a toujours favorisé les processus d'exploitation et d'aliénation. « Mon Oncle d'Amérique », une œuvre de libération remettant à sa juste place l'ensemble des conduites dites psychiques et redonnant à l'individu et au groupe social toute sa dimension : entre la fuite et l'attaque, l'échec et la conquête.

Les prières ne sont d'aucun secours

Ce film sera sans doute le plus « public » d'Alain Resnais, auteur ordinairement difficile (« l'Année dernière à Marienbad », « Hiroshima mon amour », « Muriel », « La guerre est finie », etc.) pour un contexte cinématographique français où la consommation tient souvent lieu de culture. Un cinéma français de haute qualité qu'on n'arrive plus aujourd'hui à étouffer complètement : Resnais, Tavernier, Pialat...

En séduisant le plus grand nombre, Resnais laissera peut-être sur leur faim une poignée d'afficionados historiques, gardiens du temple... et de l'élitisme. Il n'est pourtant de vrai cinéma que populaire, refusant toute facilité et toute médiocrité. L'auteur de « Nuit et brouillard » abandonne ici une partie de sa riche rhétorique personnelle — l'ivresse des retours en arrière et des jeux sur la mémoire — au bénéfice de la clarté et de la raison. Ce film fait du bien. La beauté de certaines images et la rigueur du montage sont à couper le souffle.

L'association Resnais-Laborit ? La forme épouse parfaitement et propulse le fond. De l'addition du savant et du cinéaste résulte une multiplication. Avec humour et réussite ils opposent une certaine réalité biologique de l'espèce à l'inconscient psychanalytique et à l'irrationnel religieux. Les héros d'Alain Resnais, dans toute son œuvre, ont été des protagonistes de la névrose sociale. Les prières ne leur seront jamais d'aucun secours.

Roger Pierre, enfin sorti de ses rôles de comique-troupier, et Nicole Garcia, un nouveau prototype de la femme moderne au cinéma, font miracle. ●

Celles qui restent derrière la porte



« Femmes d'Alger » par Delacroix

et par Picasso.

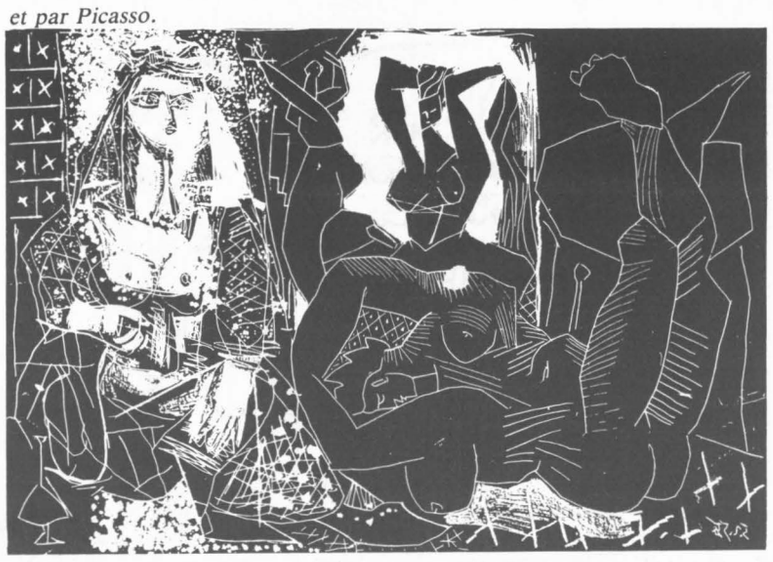

PAR CHANTAL PEREZ

1832 : dans Alger récemment conquise, Delacroix s'introduit quelques heures dans un harem. Il en rapporte un chef-d'œuvre : « Femmes d'Alger », qui demeure toujours un regard volé.

1955, au début de la guerre d'Algérie, Picasso réinvente « Femmes d'Alger », dénude les femmes de Delacroix, libère l'espace, préfigurant celles qui sont appelées ici « les porteuses de feu », héroïnes de la bataille d'Alger, qui se feront connaître du monde entier.

Vingt ans après, comment vivent ces femmes ? Quels sont les changements que leur a apporté la révolution ? « Femmes d'Alger dans leur appartement », le remarquable ouvrage d'Assia Djebar se garde de tout jugement. Juste quelques portraits de femmes... Ces porteuses de feu, traitées d'égal à égal par leurs camarades hommes pendant la guerre de libération, se verront rejetées à la fin de celle-ci.

Aujourd'hui, à Alger, les seules femmes « libres » de la ville, ce sont celles qui travaillent. Emplois subalternes, généralement, mais leur permettant de sortir de chez elles, et d'avoir accès à un début d'indépendance financière... Et elles pensent, ces femmes d'Alger, à cette révolution qui les a laissé sur le côté du chemin. Elles qui ont été frappées, violées, emprisonnées, torturées. Car dans toute guerre, il semblerait qu'il y ait une répression spécifique réservée aux femmes. On les humilie à travers leur sexe.

Leurs camarades hommes, anciens compagnons de combat, construisent aujourd'hui le socialisme semblant ignorer que celui-ci ne sera pas, tant que les femmes resteront derrière la porte. Cette porte que Picasso avait peinte pour elles toutes, ouverte en plein soleil... ●

« Femmes d'Alger dans leur appartement » par Assia Djebar, éditions des Femmes.

La vie d'artiste

PAR JEAN-PAUL LIÉGOIS

POUR L'AFGHANISTAN

« L'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques se poursuit depuis plus de cinq mois. Cette invasion bafoue la souveraineté de l'Afghanistan, viole le droit du peuple afghan à disposer librement de son sort. Nous refusons de nous laisser réduire au silence par la fausse alternative : ou l'on est du côté de l'U.r.s.s., ou l'on est du côté des Etats-Unis. Sans cesser de dénoncer les interventions américaines dans le monde, nous condamnons l'invasion de l'Afghanistan et exigeons le retrait des troupes soviétiques. (...) Pour contribuer à donner plus d'ampleur, en France, au soutien au peuple afghan et à la lutte pour la paix, nous appelons à un grand rassemblement : Six heures pour l'Afghanistan, à la Mutualité, le 6 juin 1980. »

Cet appel est signé par des dizaines d'artistes et d'intellectuels, au nombre desquels sont, c'est à noter, quelques communistes : d'André Barjonet à Patrick Viveret, en passant par François Béranger, Christine Buci-Glucksmann, Marie Cardinal, François Chatelet, Costa-Gavras, Jean Elleinstein, Paco Ibanez, Vladimir Jankelevitch, Raymond Jean, Alfred Kastler, Simone et Jean Lacouture, le professeur Milliez, Yves Montand, Hélène Parmelin, Laurent Schwartz, Jorge Semprun, Simone Signoret, Haroun Tazieff, Pierre Vidal-Naquet, etc.

Ce 6 juin, donc, de 18 à 24 heures, les signataires présentent des témoignages de patriotes afghans, des films sur la résistance afghane, des photos sur l'occupation soviétique, les récits de l'ethnologue Mike Barry et du journaliste Jean Bertolino qui reviennent des maquis d'Afghanistan. Des artistes apportent leur soutien en paroles et en musique : notamment Paco Ibanez, Michel Buhler et Imago.

FESTIVAL DU MOT

Le Forum des Halles, à Paris, accueille les 6, 7 et 8 juin une manifestation sans précédent réel : le Festival du mot. Au programme : des poètes et des publicitaires, des enseignants et des typographes, des psychanalystes et des chanteurs. Sur la sellette : slogans, poésie, ateliers, jeux de société, bandes dessinées, spectacles, journaux, expositions, débats, etc. En soutien : la Sacem, la R.a.t.p., la Fnac, le « Matin de Paris », les Editions Encre, etc. A l'affiche : une animation dans les écoles parisiennes, une exposition intitulée « Cent ans de slogans français », un hommage à Boby Lapointe par le groupe féminin « Nous chantons ne vous déplaise », une fête de la poésie, un « Chemin à travers les grands dialogues du cinéma français », une boutique aux dictionnaires, et un prix du Festival du mot. Des temps forts en chansons : Mouloudji, Eric Vincent et Edith Butler, le 6 ; Gilbert Lafaille, Plurielle, Marie-Paule Belle, Gratien Midonet et Bernard Lavilliers, le 7 ; Claude Nougaro, le 8.

HONORE TOPOR

Depuis le 21 mai dernier, Roland Topor s'appelle aussi Honoré Topor. Ce jour-là, en effet, il a reçu le prix Honoré 1980, créé en hommage à Honoré Daumier. André François s'était vu décerner l'Honoré 1979 : la distinction a pour but de saluer l'œuvre d'un graphiste. Parmi les jurés du prix on trouve : Jean-Christophe Averty, François Billetdoux, Pierre Etaix, Bernard Pivot et Robert Sabatier. En désignant Topor, ils ont élu plus qu'un graphiste : Topor n'est pas seulement un caricaturiste cruel et insolent, il est aussi écrivain, cinéaste, décorateur de théâtre, militant (il signe volontiers des affiches pour Amnesty international). En récompense, Topor a reçu une tonne de papier ! Nul doute qu'il en fera le meilleur usage. Il peut d'ailleurs se mettre immédiatement au travail : la Galerie Mecanorama Graphic Center (49, rue des Mathurins, Paris 8e) accueillera une rétrospective de l'Honoré 1980, du 21 octobre au 28 novembre prochains.

THEATRE DE RUE

La fête en juin est une tradition à Créteil. Cette année, tous les équipements socioculturels de la ville et toutes les associations de quartier se sont joints à la Maison des Arts et de la Culture pour organiser des Rencontres de théâtre de rue, du 12 au 25 juin. Parades et spectacles éclateront à travers toute la cité. Lo Teatro de la Carriera, troupe occitane, viendra créer « le Miroir des jours », dans le quartier de la Haye-aux-Moines, les 12 et 13. Le Théâtre de l'Unité sera là avec sa « A CV-Théâtre », mais aussi avec « Femme-chapiteau » et « Boulevard de rue », les 18, 19 et 20. Le groupe belge Radeis installera une île déserte place de l'Abbaye, le 14, et devant le marché de Créteil-village, le 15. L'Atelier de l'Arcouest et ses grandes marionnettes conteront une légende normande, « Marion », le 25. L'Atelier de la Mie de pain adaptera à sa façon l'histoire de Blanche-Neige, sur le marché de la rue Juliette-Savar, le 20. Le Théâtre d'eau Risorius investira le lac de Créteil pour y donner « Aquarihommes », le 17. Il y aura aussi la troupe Mamulengo, les 14 et 15 ; des Zambiens, les 20 et 21 ; et le clown Amédée Bricolo, le 15.

DISSIDENCES

« Le Nouveau vendredi », le magazine de Jean-Marie Cavada sur F.r. 3, nous a montré, la semaine dernière Andréi Sakharov, filmé clandestinement dans son exil de Gorki. D'autres témoignages de dissidents ont malheureusement démontré que le cas de Sakharov n'a rien d'exceptionnel. De nombreux documents écrits, qui paraissent ces jours, ne font que confirmer ces preuves télévisées.

Tel ce rapport d'Amnesty international : « les Prisonniers d'opinion en U.r.s.s. » (Mazarine). Les motifs d'internements psychiatriques y sont répertoriés. Les régimes de « rééducation » y sont décortiqués. La bêtise tyrannique de la bureaucratie y est débusquée sous toutes ses formes. L'absurde et l'arbitraire, devenus principes de gouvernement, s'appliquent à chaque cas sans exception. Chaque jour, en U.r.s.s., on arrête, on emprisonne, on condamne pour délit d'opinion. Comme personne ne connaît un seul exemple d'acquittement, on peut dire que le K.g.b. fait bien la justice ! Amnesty international s'emploie à tenir à jour la liste des arrestations en U.r.s.s. : une liste qui n'est jamais close...

Les éditions Tierce (1, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris 5e) publient une suite d'entretiens réalisés et traduits par Hélène Chatelain : « Proches et lointaines », à propos de la parution du Samizdat de femmes à Léningrad le 10 décembre 1979. Tania Pliouchtch, Nadja Ringart, Nina Boukovskaïa, Kira Sabkir, Marina Nedrobova, Irina Baskina et Ioula Voznessenskaïa commentent l'événement et la place des femmes dans la dissidence. Et la vie des femmes dans les camps... Accablant !

Le numéro 4-5 de la revue « l'Alternative », éditée et dirigée par François Maspero, est entièrement illustrée par une série de dessins du dissident moscovite Viatcheslav. Le dossier de cette livraison s'intitule « Goulag 80 ; la grève de la faim de Serge Kovalev » : Ivan Kovalev raconte la condamnation, la détention et le combat de son père, un biologiste soviétique. On trouve aussi dans cette parution : « le Silence », un texte d'Elena Bonner, qui n'est autre que l'épouse d'Andreï Sakharov ; et « la Question nationale en Ukraine » par Léonid Pliouchtch.

Si, après ces lectures, vous avez encore envie d'aller vous promener à Moscou, prenez vos précautions : lisez avant votre départ « l'Antiguide de Moscou » d'Alexandre Dimov (Editions Ramsay). Il vous préviendra contre tous les pièges, idéologiques et policiers, dans lesquels vous risquez de tomber.

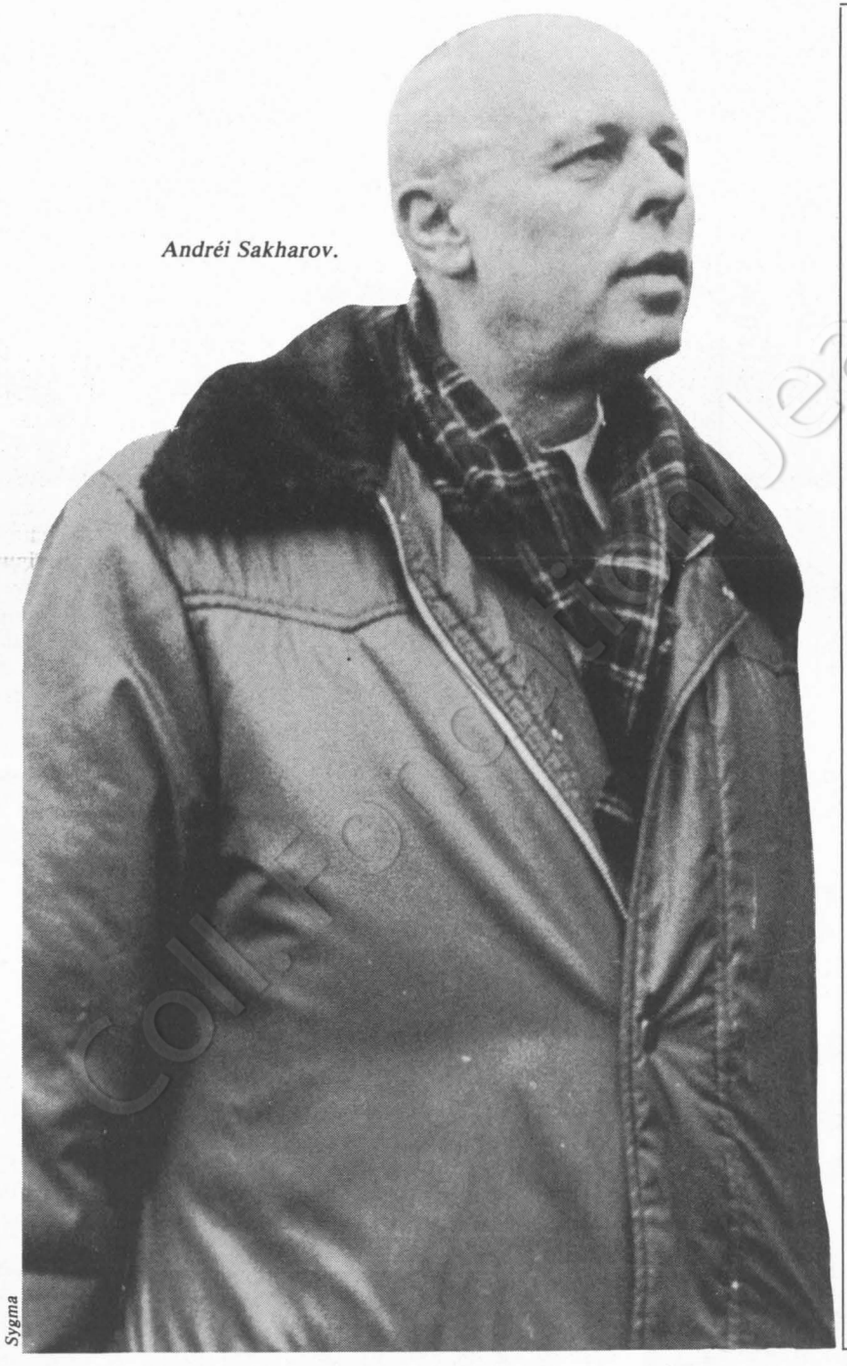

Andréi Sakharov.

Sygma

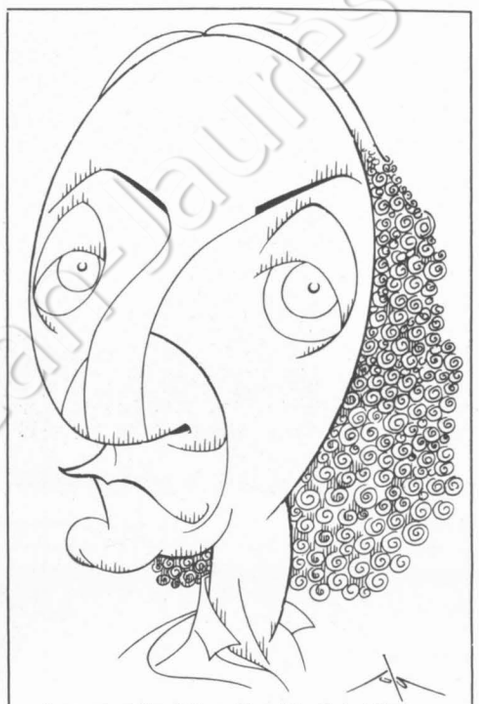

Antonio Vivaldi et Camille Saint-Saëns, vus par Solo.



LE CAS KNOBELSPIESS

Alain Peyrefitte, le garde des Sceaux, a-t-il lu « Q.h.s., quartier de haute sécurité » de Roger Knobelspiess (Stock), préfacé par Michel Foucault ? S'il l'a fait, il connaît maintenant l'univers carcéral français, mieux qu'à travers tous les rapports administratifs qui ont été concoctés à son intention. Il connaît un visage sordide du « mal français » : la taule. Parce que, question prison, Knobelspiess en connaît un barreau ! Il a « apprécié » tous les modèles : Rouen, Fresnes, Mulhouse, Colmar, Besançon, Evreux, Caen, Château-Thierry, Poissy, la Santé, Lisieux, Melun. A trente-deux ans, il a déjà passé onze années de sa vie en cellule, surtout en cellule d'isolement, servant de cobaye à l'un des fleurons de la démocratie libérale avancée : le quartier de haute sécurité. Et ce pour une agression et un vol de huit cents francs : récidive, enquête baclée, condamnation à quinze ans ! Or, depuis le début, Roger Knobelspiess crie son innocence. Qui l'entend ? Personne : puisqu'on vous dit qu'il n'y a pas d'erreur judiciaire en France ! Qui l'entend ? Surtout pas Peyrefitte, qui a pourtant de grandes oreilles.

Alors, un Comité de défense de Knobelspiess s'est créé, qui regroupe Michel Foucault, Claude Mauriac, Jean Genêt, Yves Montand, Simone Signoret, André Glucksman et des anonymes. Puis le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France et l'Association française des juristes lui ont apporté son soutien. Et, tous ensemble, ils ont réussi à percer le silence, à faire publier son cri, son livre : « Q.h.s. ». Il n'est plus seul.

Enfin, samedi dernier, au Bataclan, à Paris, on s'est bousculé pour assister à un spectacle pas comme les autres : un concert de cinq heures et demi, à plusieurs voix, pour Roger Knobelspiess. Des juristes sont venus expliquer son cas, un exemple scélérat qu'un ministre scélérat aimerait bien étendre à l'ensemble du système judiciaire. Guy Bedos a lu un poème de Roger et des extraits de son livre. Sans micro, sans guitare, avec sa seule voix comme outil, Jacques Higelin a improvisé trente minutes de blues pour Roger. Et la salle a chanté avec lui. Paul Castanier a donné du piano. D'autres ont donné des chansons : Leny Escudéro, Julos Beaucarne, Josiane Lévesque, Michel Hermon, France Béa, Philippe Val et Bernard Lavilliers. Denis Manuel, comédien et visiteur de prison, est venu dire en témoin averti qu'il y a d'autres Knobelspiess dans les prisons de messieurs les faux princes. Maxime Le Forestier et Francis Lalanne ont attaqué en duo « le Temps des cerises »...

Alain Peyrefitte peut s'acheter des stocks de boules Quiès : il n'a pas fini d'entendre le nom de Roger Knobelspiess lui siffler aux oreilles !

MUSICIENS

Après avoir inauguré sa seconde série « Grâce à la musique » par un « Maurice Ravel », François Reichenbach signe un deuxième portrait : « Antonio Vivaldi », qui sera diffusé sur F.r. 3 le 7 juin, à 20 h 30. Ce faisant, il promène les télespectateurs dans cette Venise où Vivaldi vit le jour : la place Saint-Marc, la Basilique, le Palais Labia et ses fresques de Tiepolo, l'Eglise San Giacomo dell'Orio, le Palais Mocenigo, la chapelle du Rosario, le Palais Pisani, la villa Maser et ses Veronèse. En fond sonore, quatorze concertos et deux sonates de Vivaldi, exécutés par l'orchestre I Solisti Veneti, renforcé de temps à autre par Jean-Pierre Rampal et dirigé par Claudio Scimone. Un magnifique concert-promenade en perspective.

Claude Chabrol, de son côté, s'est penché sur le cas d'un musicien français du XXe siècle : Camille Saint-Saëns. Cinéaste, il a construit un petit film, « Monsieur Saint-Saëns » (sur Antenne 2, le 8 juin, à midi) autour d'une aventure purement imaginaire. « Mais, précise-t-il, elle n'est pas invraisemblable. Elle est possible et illustre chez Saint-Saëns la tentation du danger, de l'inconnu, du romantisme, et son refus final. » Soit. Mais apprendra-t-elle beaucoup sur Saint-Saëns en ne reprenant qu'une seule œuvre : la « Symphonie avec orgue » ? Chabrol n'aime pas Saint-Saëns et ne s'en cache pas : « Franchement, je ne peux pas dire que Saint-Saëns soit exactement ma tasse de thé en matière de musique. Son habilité ne met guère de profondeur en relief ! Et sa brillance n'est point celle de la nouveauté. Bref, ce membre de l'Institut m'apparaît comme l'exemple parfait du musicien académique. » Mais, alors, pourquoi a-t-il fait cette émission ? Et qui a eu l'idée saugrenue de la lui confier ?

UN OSCAR POUR OSCAR

Les arpèges qui rythment la dégaine d'Elliot Gould dans le dernier film de Daryl Duke et que restitue un album Pablo (« The silent partner »), on va les retrouver grâce à la venue à Pleyel, le 25 juin, du pianiste et compositeur Oscar Peterson. Evénement musical du mois avec le passage, actuellement au Dreher, de l'auteur de « Big blues » (C.t.i.-R.c.a.) : le trompettiste Art Farmer. Une injustice fait qu'il ne soit pas le plus connu des disciples de Miles Davis ; mais c'est, à coup sûr, le plus lyrique.

CINE-LIVRES

De plus en plus le cinéma fait l'objet d'études sociologiques, politiques, historiques. Aucune recherche systématique. Plutôt des directions diverses. Ainsi qu'en attestent de récentes publications. Philippe J. Maarek, avec « De mai 68... aux films X » (Editions Dujarric), s'interroge sur le triptyque cinéma-politique-société : comment fonctionne la « récupération » ? Est-ce la société qui récupère le cinéma ? Ou bien l'inverse ? Cette problématique n'est pas étrangère aux étudiants en cinéma de l'Université de Vincennes : d'expérimentations en innovations, ils essaient de répondre sur le terrain, caméra au poing : « Du cinéma selon Vincennes » (Lherminier) raconte leur aventure.

Dans les années cinquante, les « Cahiers du cinéma » avaient commencé à passer au crible les productions hollywoodiennes ; mais le travail n'avait été que parcellaire. L'entreprise vient d'être menée à bien sous la direction de Raymond Bellour : son « Cinéma américain » (Flammarion) permet de comprendre pourquoi les Griffith, Von Stroheim, Von Sternberg, Wyler, Lang, Ford, Welles, Hitchcock, Huston, Minelli et Hawks ont fasciné des générations entières et pourquoi ils continueront de fasciner. On retrouve d'ailleurs les mêmes noms dans l'ouvrage (en deux volumes) de David Robinson : « Panorama du cinéma mondial » (Denoël-Gonthier, collection Médiations). Qu'aurait été le septième art sans Hollywood ?

La revue trimestrielle « Cinéma d'aujourd'hui » avait consacré sa livraison d'hiver au « Cinéma japonais au présent ; 1959-1979 ». En supplément à son numéro du printemps, elle a tiré à part un opuscule fort utile : « le Cinéma en cent mille pages ». Il s'agit d'un catalogue général de l'édition cinématographique de langue française. Un outil précieux que tous les fous de cinéma voudront avoir en permanence sous la main. Il ne coûte que cinq francs !

collection Jean Jaurès

J'ai failli voir le pape

PAR CLAUDE ESTIER

JE n'ai pas vu le pape. Je ne prétends pas être le seul Parisien dans ce cas mais c'est un fait que je n'ai pas cherché à le voir. J'ajoute que je n'ai pas non plus cherché à ne pas le voir. Disons que ça s'est trouvé comme ça...

Vendredi soir, comme tous les conseillers de Paris, j'étais invité au Te Deum sur le parvis de Notre-Dame. Le Parti socialiste ayant fort sagement laissé à ses élus le soin de décider eux-mêmes, en conscience, d'assister ou non à cette cérémonie, je n'y suis pas allé. Non pour boycotter le pape mais parce que n'ayant pas l'habitude d'assister à des Te Deum, je ne ressentais pas, en conscience, le besoin d'être présent à celui-là, fût-il pontifical.

Le lendemain — Dieu me pardonne — je prenais la route de Bourgogne pour aller visiter la Fédération socialiste de la Côte-d'Or qui avait choisi ce week-end pour organiser sa fête de la Rose. J'abordais donc la côte de Sombernon tandis que quatre mille invités se pressaient dans les salons de l'Elysée dans une telle bousculade que certains d'entre eux, si j'en crois la radio que j'écoutais en voiture, ne réussirent à éviter l'étouffement qu'en sautant par la fenêtre. C'est, paraît-il, le très démocrate-chrétien André Diligent qui a le mieux sauté. Dieu soit loué !

J'ai dit la radio. Je dois avouer que pendant ces deux jours où je me suis trouvé loin du pape, elle m'a informé du moindre de ses faits et gestes. La palme est sans doute pour France-Inter qui avait « mobilisé toute sa rédaction » avec « un micro à chaque carrefour », ce qui, étant donné les allées et venues du Saint Père, faisait beaucoup de micros et beaucoup de journalistes pour les tenir. C'est surtout dimanche matin au Bourget qu'ils se sont surpassés. En attendant l'arrivée de l'hélicoptère blanc — d'où l'un d'entre eux allait voir sortir Paul VI ! — ils rivalisaient dans le comptage de la foule. A 9 heures, l'un voyait déjà sept cent ou huit cent (sic) mille personnes. Un autre, plus prudent, évaluait le nombre de présents à « près de cinq cent mille » en ajoutant qu'il en arrivait soixante mille à l'heure. Mais il se rattrapait un quart d'heure plus tard en précisant : « Maintenant on peut dire qu'on en est à un million ». C'est sans doute cela le miracle de la multiplication...

Europe 1 a été plus réservé en s'abritant, si j'ose dire, derrière la pluie « qui fait qu'il est venu moins de monde qu'on en attendait ». Mais le même poste s'est distingué à son tour un peu plus tard lorsqu'après avoir souligné combien le pape avait eu raison de fustiger la société de consommation il a interrompu son journal pour un cantique spécial — pardon, une page de publicité — chantant la gloire de « Mammouth écrase les prix » et de « Choisissez bien, choisissez But ». Mon Dieu, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font !

J'écoutais donc encore la radio en rentrant de Dijon tandis que Jean-Paul II répondait aux questions des jeunes réunis au Parc des Princes. Tous les Parisiens étaient-ils alors devant leur poste de télévision ? Toujours est-il que l'autoroute du Sud était quasi déserte. Dix voitures au péage de Nemours un dimanche à 21 heures, de mémoire de pape, ça ne s'est pas vu souvent !

Vers 23 h 30, traversant Paris vide, je regagne enfin mon dix-huitième arrondissement. Porte de Clignancourt, un barrage de gendarmes me fait stopper au carrefour où quelques dizaines de badauds se sont arrêtés. Je crois à un accident, mais, dans la minute qui suit, des motards surgissent précédant un cortège de voitures officielles qui foncent dans la nuit vers Barbès et le Sacré-Cœur (1). Dans l'une d'elles, le pape. Il est passé si vite que je n'ai pas eu le temps de le voir... ●

(1) Au fait, pourquoi le Sacré-Cœur, symbole de la victoire des Versaillais sur cette classe ouvrière que Jean-Paul II avait glorifiée la veille à Saint-Denis ?



Sygma



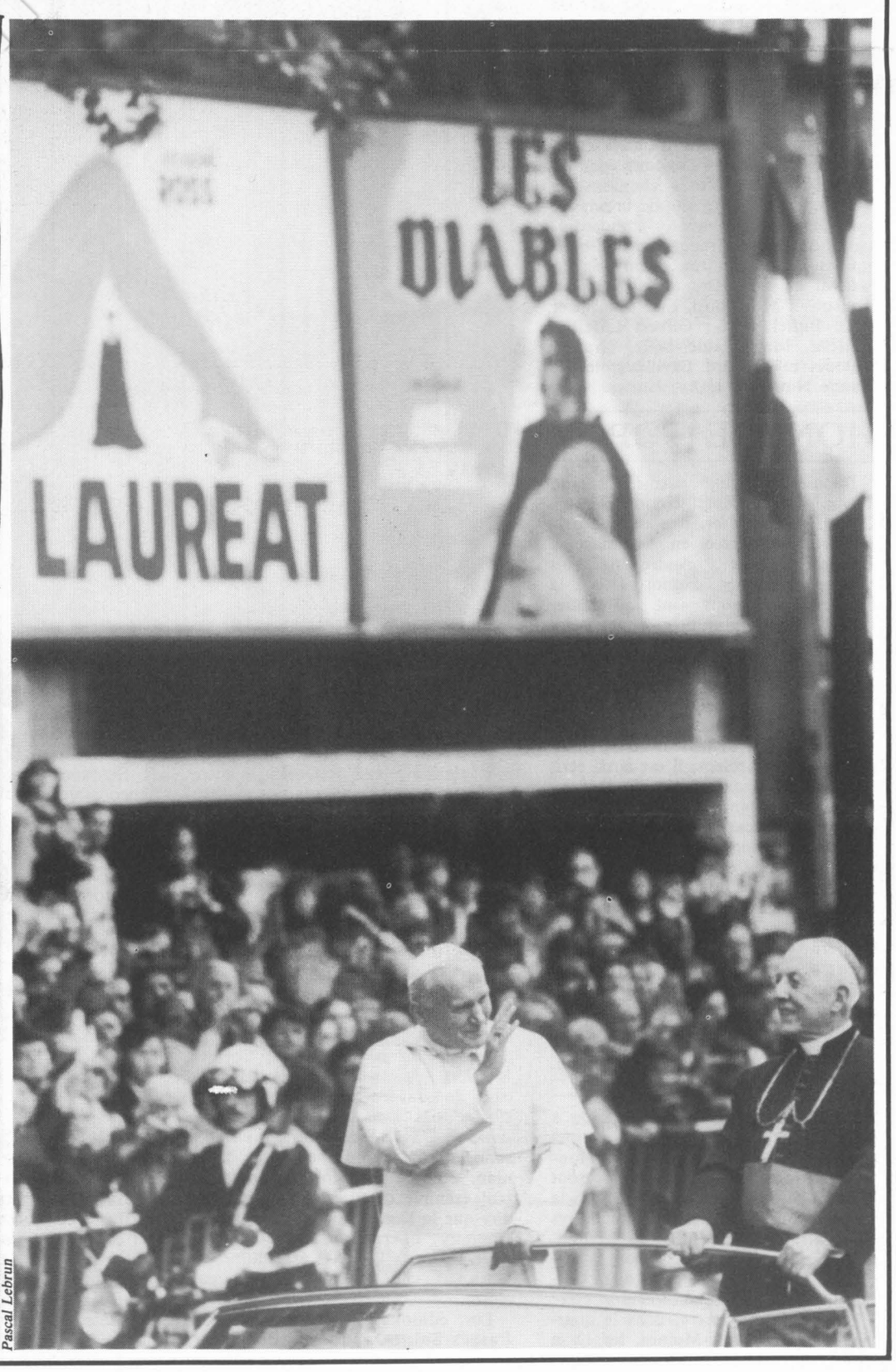

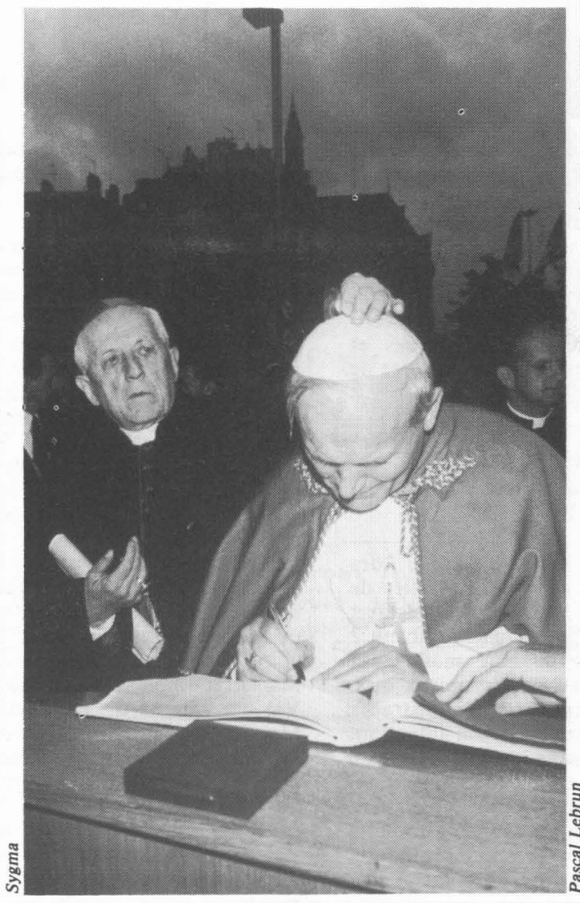

Sygma

Pascal Lebrun

Diffusion N.m.p.p. - Commission paritaire n° 52325